



CAMPAGNES SOLIDAIRES

Le journal de la Confédération paysanne

PLURALISME SYNDICAL

1000 vaches

LARZAC

Régulation

MILLAU

OGM

Mégabassines

Partage de l'eau

Notre-Dame-des-Landes

Le monde n'est pas une marchandise

hormones laitières

O.M.C.

GATT

VACHE FOLLE

CAMPAGNES SOLIDAIRES

CONF

P.A.C.

CNSTP
FNSP

1987

C'EST
L'ARBRE
QUI RÉVÈLE
LA FORÊT
DES LUTTES ET DES
INITIATIVES
PAYSANNES

Dossier

Un journal par et pour les paysan·nes

La loi Duplomb déroule le tapis à l'agrobusiness

SOMMAIRE

p.4 Vie syndicale

Actualité

p.6 La loi Duplomb déroule le tapis à l'agrobusiness

p.7 Le scrutin MSA peine à convaincre

p.8 Derrière les tensions commerciales, le renouveau d'une stratégie impérialiste

p.10 Loir-et-Cher : la démocratie agricole à l'épreuve

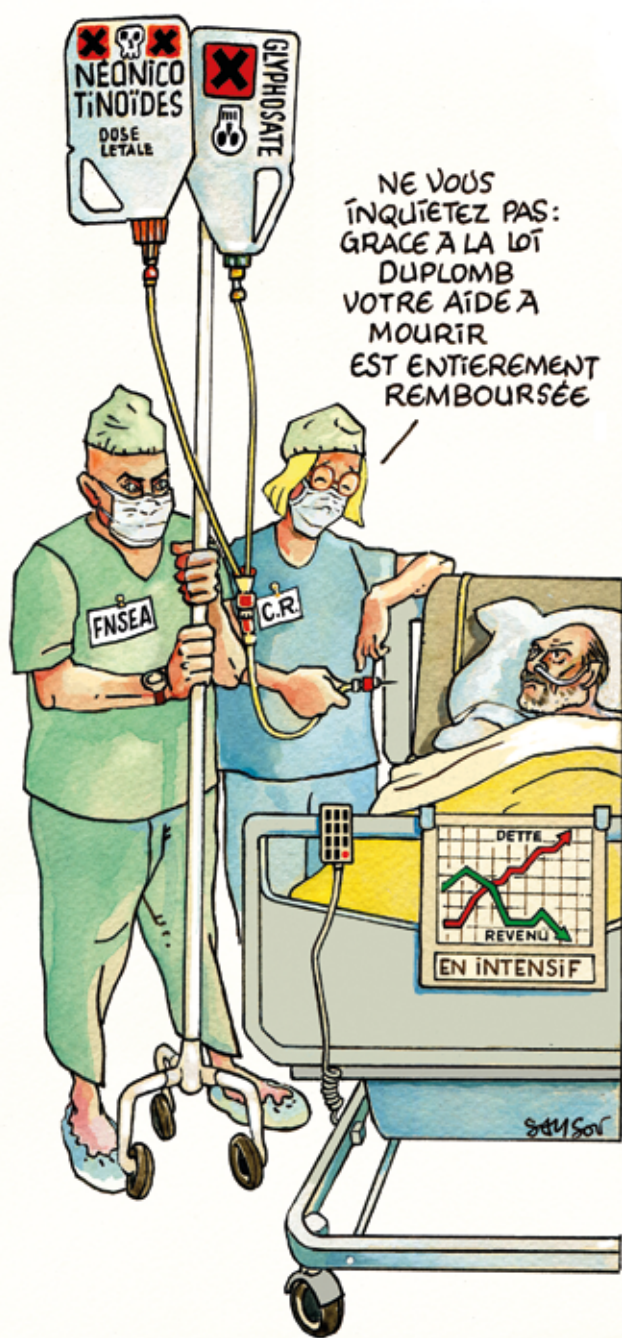
p.11 Visite de la ministre dans le Tarn-et-Garonne : pluies torrentielles, réponses superficielles

Dossier

Un journal par et pour les paysan·nes



© Conf' paysanne



Tribune

p.12 Comté : pour l'avenir de notre AOP et des ressources naturelles, prendre nos responsabilités

Terrain

p.13 Travail détaché : à Nîmes, une victoire amère pour Yasmine Tellal

Portrait

p.14 Patrice Persia, en lutte contre un poison d'État

Initiative

p.16 FCO et MHE : l'immunité, ça se prépare !

Internationales

p.18 Pour la défense des droits paysans en Palestine

Ami·e·s de la Conf'

p.19 En Maine-et-Loire, à la découverte des semences paysannes

Culture

p.20 Paysan prisonnier, Stalag IX A Mémoire de François Galisson

p.22 Abonnement

p.23 Petites annonces

La Conf' en action

p.24 Contre la loi Duplomb : un mois de mobilisation paysanne

Le Samson du mois



© Conf paysanne

Émilie Deligny,
secrétaire générale, paysanne dans les Landes

Faire vivre notre syndicat, aujourd'hui comme hier

Les propositions d'actions, d'outils de communication, de formations, la rédaction du guide des arguments de campagne, le suivi par le groupe dynamique syndicale ont été des soutiens aux initiatives locales.

Comment, suite à cette période d'activité intense, garder ou retrouver l'énergie pour mobiliser les militant·es et les adhérent·es ? Comment accompagner les élu·es et représentant·es CDOA, Safer, CDPENAF ⁽¹⁾, qui commencent leurs mandats ? Ce sont des questions qui nous préoccupent, car nous savons que ce ne sont pas des tâches et des rôles faciles. Il faut porter attention à chacun·e, accompagner les équipes pour ne pas s'épuiser. On essaie de mettre en place des lieux d'échange, des temps de rencontre, de formation, pour rompre l'isolement, acquérir des compétences.

J'ai pu participer à la journée des têtes de liste en décembre dernier, cela a été un grand moment ; certain·es découvraient la maison de Bagnolet, d'autres, plus expérimenté·es, témoignaient de leur mandat passé. Cette journée a été, pour beaucoup de participant·es, un moment marquant dans la future mandature, tout autant que la session d'installation à la chambre d'agriculture.

Dans les années qui viennent, nous veillerons à renforcer ce lien entre les militant·es de tous les territoires, mais aussi entre les territoires et le national, qui se nourrissent mutuellement. Le travail syndical se fait à divers échelons, chacun avec ses enjeux propres. L'ancrage local des confédérations paysannes départe-

mentales, au plus près du terrain, est fondamental, et aussi le cœur de notre mission de défense des paysan·nes. C'est là que se joue, au quotidien, l'accompagnement individuel et collectif des paysan·nes lors de crises sanitaires, d'accidents climatiques, dans les parcours à l'installation ou lors de la transmission. Dans les commissions départementales, dans les institutions, les militant·es sont engagé·es à défendre nos droits et nos pratiques.

Mais tout ce travail syndical local doit aussi venir nourrir la réflexion au national dans la construction de notre positionnement politique. Que ce soit sur les questions sanitaires, la Pac, les énergies, les droits sociaux, la sécurité sociale de l'alimentation, l'enseignement agricole..., chaque adhérent·e intéressé·e par une thématique peut être mandaté·e par son département pour participer et alimenter la réflexion collective avec son vécu, les particularités de son territoire, en participant aux commissions de travail. Les résultats de ces travaux, validés par le collectif, sont des appuis précieux dans les rendez-vous institutionnels, pour les relations avec les partenaires, mais aussi dans la communication aux adhérent·es et auprès de nos pairs.

Nous devons continuer à faire vivre cette organisation syndicale qu'ont construite nos prédécesseur·euses, il y a bientôt quarante ans. Son fonctionnement est porteur de sens, en accord avec les valeurs de solidarité et de partage que nous défendons. ■

Six mois que la campagne des élections professionnelles est terminée. Une période de calme, tout relatif, a succédé à cette effervescence. Certains départements ont réussi à maintenir une certaine dynamique ; pour d'autres, elle est retombée. Dans tous les cas, cette campagne a mis en avant la richesse de notre réseau. Pas financière, bien sûr ; de ce côté-là, nous sommes toujours en peine. Mais plein de belles initiatives ont été imaginées pour faire connaître nos idées, nos propositions, notre projet d'agriculture paysanne, essayer de parler au plus grand nombre : des vidéos de portraits de paysan·nes, des actions, des chansons...

Nous avons su présenter des listes dans tous les départements, avec nos moyens et forces militantes disparates. Cela, en partie, grâce à la force et à l'intelligence collective du réseau.

(1) Commission départementale d'orientation de l'agriculture, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural et Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



Dans le sommaire – Mur du bureau de *Campagnes solidaires* à Bagnolet.

Mensuel édité par
L'association Média Pays
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 82 82
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
X : @ConfPaysanne

Abonnements :
abocs@confederationpaysanne.fr
01 43 62 82 82
Direction de la publication :
Stéphane Galais et Fanny Métrat
Rédaction :
Roxanne Mitrailias et Sophie Chapelle
Secrétariat de rédaction :
Roxanne Mitrailias

Comité de publication :
Céline Berthier, Christian Boisgontier,
Michel Curade, Marc Dhenin,
Stéphane Galais, Véronique Léon,
Laurence Lyonnais, Fanny Métrat,
Jean-Claude Moreau, Adeline Régis,
Michèle Roux, Clémentine Vaysse
Diffusion : Jean-Pierre Edin et
Dominique Vérot

Dessin : Samson
Maquette : Julia Klag et Pierre Rauzy
Correction : Benoît Ducasse
Impression : Chevillon, 26 BD Kennedy,
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1126 G 88580
N° 418 – juillet-août 2025
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 30 juin 2025

Hommage

Gérard Choplin n'est plus. Ce mardi 17 juin, la lutte contre la maladie était inégale : Gérard nous a quittés. Grande figure du syndicalisme européen, il avait d'abord travaillé à la CNSTP (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans) aux côtés de Bernard Lambert, avant de partir à Bruxelles en 1989, trois ans après la création de la CPE (Coordination paysanne européenne, aujourd'hui intégrée dans la Coordination européenne Via Campesina). Déjà, entre 1981 et 1986, il organisait des rencontres européennes en pleine crise de surproduction laitière. Sa maîtrise de nombreuses langues fut un atout essentiel pour fédérer les six premiers syndicats de la Communauté économique européenne.



©DR

Son combat acharné pour faire reconnaître un syndicalisme alternatif au Copa-Cogeca ⁽¹⁾, auprès

de la Commission européenne et du Parlement, portera ses fruits. Les négociations du Gatt (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), et l'entrée de l'agriculture dans l'Organisation mondiale du commerce feront de lui un acteur clé de la création de La Via Campesina, lors de la rencontre fondatrice de Mons, en Belgique, en 1992.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce parcours d'exception, sur cette militance débordante qui, sans le soutien indéfectible de son épouse Barbara et de ses deux enfants, Caroline et Olivier, n'aurait pas été possible. Gérard, une grande tristesse nous étreint. Tu resteras gravé dans notre histoire syndicale paysanne. ■

 **Christian Boisgontier**

(1) Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne et Confédération générale des coopératives agricoles, dont fait partie la FNSEA

La Conf' revient à la Fête de l'Huma !

Du 12 au 14 septembre à Brétigny-sur-Orge, la Confédération paysanne sera de retour à la Fête de l'Humanité ! Un moment fort pour se rendre visible, faire entendre la voix de l'agriculture paysanne et vivre un temps festif, politique et solidaire. Bar, restauration et débats nourriront notre stand jusqu'à tard dans la nuit.

Côté idées, plusieurs tables rondes sont en préparation : sur l'installation agricole comme levier de lutte, l'accès de tou·tes à une alimentation de qualité, notre rapport au vivant dans l'élevage, les luttes paysannes face aux impérialismes et au colonialisme, les convergences entre salarié·es et paysan·es, ou encore la situation des travailleur·euses migrant·es dans l'agriculture. Et une claque au passage aux clichés sur les ruraux ! ■

Pour faire vivre ce grand rendez-vous, nous avons besoin de renforts. Rejoignez les groupes de travail ou l'équipe de coordination. Écrivez à : fbausson@confederationpaysanne.fr



Confédération paysanne

ON DÉBARQUE À LA FÊTE DE L'HUMANITÉ

Prends tes places pour nous y retrouver !

PLOUKE NOT DEAD

TOUTE LA PROGRAMMATION DU STAND SERA DÉVOILÉE AU COURS DE L'ÉTÉ

Inspection citoyenne

Le 23 juin, les Faucheuses et Faucheurs volontaires ont mené une inspection citoyenne sur le site de BASF à Genay (Rhône). Ils y ont découvert un stock de Fastac, pesticide interdit en France depuis octobre 2020, ainsi que sa substance active, l'alpha-cyperméthrine, interdite dans toute l'Union européenne depuis 2021. Ce produit continue pourtant d'être exporté hors UE, notamment vers la Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan ou le Bélarus.

Ce n'est pas la première fois : en mars 2022, iels avaient déjà révélé la présence de Régent TS, un insecticide à base de fipronil interdit depuis plus de 20 ans. Ce fipronil est toujours produit par BASF dans son usine de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, site fortement pollué aux PFAS.

Iels dénoncent le non-respect de la loi Egalim, en vigueur depuis mars 2022, qui interdit la production, le stockage et la circulation de produits phytosanitaires

contenant des substances actives non approuvées pour des raisons de santé ou d'environnement. BASF agit en toute illégalité. L'État, par son inaction, se rend complice de cette infraction.

Des milliers de tonnes de ces substances interdites – dont une majorité sous forme brute – continuent d'être produites et exportées, notamment vers les pays du Sud, avec des conséquences sanitaires et environnementales dramatiques. ■



Aveyron : la lutte paie !

Cinq ans après un accident de la route professionnel, Carole et Aurélien, paysan·nes sur le Larzac, obtiennent enfin gain de cause face à leur mutuelle : « Cinq ans que Carole et Aurélien tentaient de s'en sortir, embauchaient un salarié, faisaient appel à une entreprise de travaux agricoles pour compenser l'arrêt de travail de Carole, handicapée à vie suite à cet accident. Pendant ce temps, la ferme cumulait les pertes sans que la Macif ne daigne répondre », réagit dans un communiqué la Conf'. Resté sourd à leurs appels, l'assureur a été contraint de réagir après une action déterminée de la Confédération paysanne le 6 mai à Millau. Grâce à la solidarité syndicale, un rendez-vous a été obtenu avec la direction nationale, débouchant sur l'engagement écrit du versement de 83 000 euros de provisions. Un soulagement pour le couple et leurs trois enfants. La lutte collective paie. ■



Alliance ville–campagne en Indonésie



Début juin, huit tonnes de riz agroécologique ont quitté les champs d'Indramayu pour nourrir 5 000 foyers de Kampung Susun Aquarium, quartier populaire au nord de Jakarta. Cette livraison marque une coopération historique entre la coopérative paysanne KPI, affiliée à l'Union des paysans indonésiens (SPI), et la coopérative urbaine UPC. Cultivé sans pesticides ni engrais chimiques sur

des terres récupérées par la lutte agraire, ce riz est produit, transformé et distribué par les paysan·nes eux-mêmes. Leur modèle : une économie solidaire où producteur·ices et consommateur·ices se relient directement, hors des circuits industriels. SPI entend élargir ce modèle dans tout le pays, avec l'ambition de refonder le système alimentaire depuis les campagnes jusqu'aux villes. ■

De la violence, à suivre...

En ce jour de juin, un coup du destin tragique a frappé : une jeune surveillante a été assassinée par un élève de quatorze ans à l'entrée de leur collège, collège qui porte le nom de Françoise Dolto. Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste, bien connue des générations d'avant 2000, a représenté, symboliquement autant que concrètement, une avancée majeure éducative dans la compréhension et la protection de l'enfance. Oui, un élève de quatorze ans n'est plus tout à fait un-e enfant, mais c'en est encore un-e.

Aujourd'hui, les données statistiques ne montrent pas de hausse significative de la violence en milieu scolaire. Les appels pseudo-politiques à une intimidation répressive envers les jeunes relèvent du non-sens. Sommes-nous pourtant dans une situation normale ?

Eh bien, pas tout à fait. Les drames de meurtres par ou contre un-e enfant ont suscité des réflexions. Le taux de présence de professionnel·les de santé dans les collèges et lycées a baissé de façon très significative. Or, la possibilité pour un-e jeune de pouvoir exprimer son angoisse est essentielle pour un repérage préventif. Par ailleurs, les capacités de prise en charge en santé mentale ont chuté à plusieurs niveaux : moins de médecins formé·es, moins de centres de soins...

« Les demandes de consultation et de suivis dans les CMP ⁽¹⁾ font l'objet d'un véritable parcours de combattant, propre à décourager les parents inquiets et les adolescents pas toujours demandeurs d'aide : parfois plus d'un an pour un rendez-vous, les hospitalisations sont courtes et parfois non suivies de rendez-vous réguliers... » ⁽²⁾

Sortir de l'invisibilisation de la « santé mentale », n'est-ce pas ce que préconisait Françoise Dolto ? Les pulsions de violence — y compris dans leurs conséquences glaçantes et le renouvellement de leurs aspects — sont à la fois des symptômes et des signaux clairs de la nécessité d'un accompagnement social.

(1) Centre médico-psychologique
(2) Lettre ouverte d'une pédopsychiatre-psychanalyste



La loi Duplomb déroule le tapis à l'agrobusiness

Sous couvert de compétitivité, la proposition de loi Duplomb – débattue le 30 juin – prépare un tournant productiviste. Derrière les sénateurs Duplomb et Menonville, la FNSEA avance ses pions, au mépris des enjeux écologiques, sociaux, sanitaires et démocratiques.

 **Stéphane Galais, secrétaire national**

(1) Installations classées pour l'environnement.

Le 30 juin, la proposition de loi Duplomb a été étudiée en commission mixte paritaire, composée de sept député·es et sept sénateur·ices, leurs conclusions, soumises au vote du Sénat le 2 juillet, puis à celui de l'Assemblée nationale le 7 juillet. Cette proposition de loi a mis en lumière les dérives du débat démocratique, notamment avec le dépôt inédit – et l'adoption – d'une motion de rejet... par les propres auteur·ices du texte !

La proposition a été corédigée et déposée par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Menonville. Deux parfaits petits soldats de la FNSEA. Laurent Duplomb est agriculteur, ancien président des JA de Haute-Loire, membre de la FDSEA, puis président de la chambre d'agriculture du département. D'abord maire, il est élu par la suite sénateur de la Haute-Loire en 2017. Fidèle soutien de Laurent Wauquiez, il s'est notamment opposé à la revalorisation du RSA face à l'inflation et a déposé un amendement visant à supprimer l'Agence Bio. Un vrai progressiste... Franck Menonville suit un parcours similaire. Agriculteur en Meuse, il devient président des JA de Lorraine en 2006, vice-président de la chambre d'agriculture, puis sénateur en 2017.

Tous deux défendent une vision ultralibérale de l'agriculture. Selon eux, leur texte vise à améliorer la compétitivité et à libérer le monde agricole de ses contraintes. Dans leur exposé, ils décrivent une « ferme France » en déclin, entravée par l'accumulation d'injonctions normatives et fiscales,

souffrant d'une érosion du potentiel productif, d'une décapitalisation dans l'élevage et d'impasses techniques dans les cultures végétales.

En réalité, cette loi vise surtout à satisfaire leurs intérêts et ceux de toutes celles et ceux qui, comme eux, dirigent la FNSEA et se trouvent au confluent d'intérêts entre production agricole et agro-industrie. La loi Duplomb, qui se présente comme un prolongement de la loi d'orientation agricole, est un projet porté de longue date par la FNSEA. Les premières offensives remontent à 2016 avec une loi sur la compétitivité. Puis en 2023, Laurent Duplomb proposait déjà une loi pour un « choc de compétitivité en faveur de la ferme France », adoptée par le Sénat.

La crise agricole actuelle offre à la FNSEA l'occasion d'accélérer son lobbying, sous couvert de répondre à la colère des agriculteur·ices. Elle pousse ainsi un texte toujours plus rétrograde sur les plans de l'environnement, de la santé publique et de l'intérêt général.

Parmi les mesures proposées, figurent notamment le retour des néonicotinoïdes tueurs d'abeilles, le relèvement des seuils ICPE ⁽¹⁾ pour les productions animales industrielles, et une politique de stockage massif de l'eau destinée à l'irrigation intensive.

L'objectif est clair : maintenir une trajectoire productiviste pour préserver les marges et les profits de l'agrobusiness. Et pour atteindre cette ambition, il est cyniquement assumé que la disparition d'une partie des paysan·nes est inévitable. ■

« Maraîchère et éleveuse bio dans le Gers depuis quarante ans, engagée aux côtés de la Confédération paysanne pour défendre l'agriculture paysanne (...), j'ai eu l'honneur, et la surprise, d'être promue au grade de Chevalière de l'Ordre du Mérite agricole par votre prédécesseur, Marc Fesneau. Votre soutien indéfectible à la loi Duplomb, ainsi que votre entêtement à appliquer une feuille de route qui fragilise de nombreux agriculteurs au profit des intérêts de quelques-uns, m'obligent aujourd'hui à vous rendre cette distinction. » C'est par ces mots que Sylvie Colas, coporte-parole de la Confédération paysanne du Gers et ancienne secrétaire nationale, a interpellé la ministre lors de sa venue à Saint-Michel (Gers), le 5 juin dernier.

Le scrutin MSA peine à convaincre

Du 5 au 16 mai 2025, les élections de la MSA ont renouvelé les représentant·es des trois collèges électoraux. Mais avec moins de 20 % de participation, soit huit points de moins qu'en 2020, le désintérêt, sinon le boycott est flagrant. Et pour cause...

Avec un mode de scrutin hérité d'un autre temps, figé dans le code rural, tout semble conçu pour que, quel que soit le résultat, rien ne change. Nous en avons fait l'amère expérience en 2020 en Ariège : malgré la majorité des élu·es au collège 1 et une alliance avec la CGT, nous avons été écarté·es de la présidence.

Le conseil d'administration, souvent réduit à une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises ailleurs, ne donne guère envie d'y investir de l'énergie. Être le grain de sable qui dérange ne peut être une finalité en soi dans la représentation. Le mode de gouvernance est verrouillé : certain·es délégué·es siègent depuis des décennies, dans un entre-soi peu favorable au renouvellement des idées comme à l'implication de nouveaux acteurs et actrices.

Lors de mon précédent mandat, ce qui s'est passé au moment du vote de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) m'a particulièrement choquée. Le conseil d'administration de la MSA⁽¹⁾ Midi-Pyrénées Sud a voté son application (à l'exception des voix de la Confédération paysanne et de la CGT), bien qu'elle prévoie la suppression de 35 équivalents temps plein, alors que les effectifs étaient déjà dramatiquement insuffisants. Aucune réaction, aucun débat face à cette nouvelle casse sociale. À mes interrogations, il m'a été répondu que « ça ne se faisait pas d'aller contre » à la MSA. « On applique les ordres », m'a-t-on dit.

Nous n'avons pas la même vision de la protection sociale et du progrès so-

cial au sein de cette institution. Nous, délégué·es, sommes là en complément des salarié·es expert·es pour soutenir les usager·es, mais nous ne saurions être leurs substituts, faute de personnel suffisant. La détresse sociale est bien réelle dans les campagnes : nous méritons mieux.

Pour insuffler une dynamique nouvelle, nous demandons, à minima, que la Confédération paysanne puisse disposer d'un statut d'observatrice permanente au sein du Conseil d'administration de la Caisse centrale. Cela permettrait de mieux s'impliquer, de suivre les débats, et de formuler des propositions concrètes en lien avec les besoins des paysan·es.

En élisant des délégué·es ancrés dans les réalités agricoles et sociales, les paysan·es ont reconnu notre engagement, nos actions de terrain et notre présence sur le champ social. Nous adressons toutes nos félicitations aux élu·es dont le nombre a progressé dans plusieurs départements : l'Ardèche, l'Ain, les Hautes-Alpes, la Haute-Vienne... Et à Via Campagnola, qui a remporté le scrutin en Corse. Nous travaillerons en réseau pour leur donner les moyens d'agir sur leurs territoires.

Nous resterons vigilant·es pour que les droits acquis soient effectifs partout, et pour mettre fin aux disparités qui subsistent d'une caisse locale à l'autre. Face aux défis présents et à venir, le combat pour les droits sociaux, indispensable au renouvellement des générations, mérite une véritable démocratie sociale, pas un scrutin au rabais. ■

 Adeline Régis,
paysanne en Ariège

(1) Mutualité sociale
agricole

À l'issue du scrutin, 12 978 délégué·es bénévoles ont été élu·es dans 5 093 circonscriptions pour un mandat de cinq ans. Près de 2,5 millions d'adhérent·es étaient appelé·es à voter.

Dans le deuxième collège, celui des salarié·es agricoles, la CFDT arrive en tête avec 49,46 % des voix, en progression par rapport à 2020 (41,2 %). La CGT recule avec 10,89 % (contre 18,95 % en 2020). Les

autres organisations syndicales obtiennent les résultats suivants : CFE-CGC 26,70 %, FO 9,95 %, CFTC 3 %.

Dans les premier et troisième collèges (exploitant·es et employeur·es), l'alliance FNSEA-JA revendique 37,2 % (plus 8 % issues de listes apparentées). Alors que 32,5 % des élu·es se présentent sans étiquette, difficile de connaître le poids de chaque syndicat agricole de manière précise.

Un paysage agricole transformé

Sur quarante ans, la production végétale a progressé de 36 %, portée par les céréales et le vin, tandis que l'élevage a stagné (+ 2,8 %), selon l'Insee. Le chiffre d'affaires des volailles et des porcins a augmenté, mais les filières bovines, ovine et caprine ont fortement reculé. Parallèlement, les services à l'agriculture ont connu un véritable essor : leur chiffre d'affaires a bondi de 92,7 %, atteignant 6,4 milliards d'euros. L'agriculture se tourne de plus en plus vers l'externalisation et l'investissement en capital, notamment dans les machines, au détriment du travail. Le taux d'investissement est passé de 21,6 % à 30,4 %, dont plus de la moitié pour le matériel agricole. Les prix des services ont plus que doublé en quarante ans, tirés par la délégation croissante des travaux.

Nima

Une étude d'AgroSup Dijon et de l'Inrae distingue quatre profils d'installé·es non issus du milieu agricole (Nima) : déclassement, exit professionnel, mobilités sociales et vocations précoces. Pour les premiers, l'agriculture représente un rattrapage de parcours ; pour les seconds, une reconversion en quête de sens. Les Nima orientés vers le maraîchage relèvent souvent de l'exit professionnel, ceux vers l'élevage de mobilités. L'étude contredit aussi les idées reçues : les Nima ne se limitent pas à de petites structures. Selon une autre analyse (INP-AgroToulouse), iels investissent tous types d'exploitations, souvent après un parcours en salariat agricole. La filiation n'est plus un déterminant du projet agricole.

Algues vertes

L'État a été condamné le 24 juin par la cour administrative d'appel de Nantes pour sa responsabilité dans la mort d'un joggeur intoxiqué par des algues vertes en 2016, dans l'estuaire du Gouessant (Côtes-d'Armor). La justice retient une faute de l'État liée à ses carences dans l'application des règles européennes et nationales contre la pollution agricole. L'inhalation d'hydrogène sulfuré, émis par les algues en décomposition, est confirmée comme cause du décès. L'État devra indemniser les proches à 60 %, la cour estimant que le joggeur connaissait les risques. Cette décision marque une première en matière de responsabilité étatique dans le dossier des algues vertes.

ÉCOBRÈVES

Pollution plastique

La pollution plastique nuit à la photosynthèse des plantes et algues, menaçant la sécurité alimentaire mondiale, alerte une étude relayée par le Centre d'études prospectives du ministère de l'Agriculture. Publiée en février, elle révèle une baisse moyenne de 7 % de la photosynthèse chez les plantes et de 12 % chez les algues, due à la diminution de chlorophylle. Résultat : des pertes agricoles estimées entre 110 et 361 millions de tonnes, soit jusqu'à 14 % de la production mondiale, le maïs étant la culture la plus affectée. L'étude appelle à réduire rapidement la pollution, soulignant qu'un effort modéré pourrait fortement limiter les dégâts.

Pour quelques-uns

Le vote d'une étude « visant à évaluer et à planifier la gestion durable de la ressource en eau dans la Vienne » a été reporté au 25 novembre par la préfecture, après une manifestation de l'association des irrigants, de la Coordination rurale, de la FNSEA et des JA, le 20 juin au Futuroscope. Contestée pour sa prévision de baisse des volumes d'irrigation, l'étude HMuc avait déjà été repoussée deux fois, face aux pressions des pro-irrigants. Ils redoutent une perte économique estimée à 27 milliards d'euros par an dans le bassin du Clain. L'étude initiale pointait un manque d'eau pour remplir les bassines.

Fracture syndicale

Emmanuel Hyst quitte la présidence de la FNSafer, après l'élection de Pascal Férey à la tête de la Safer de Normandie, a annoncé la fédération le 20 juin. Président depuis 2010, Hyst dénonce une éviction orchestrée par son propre camp (FNSEA-JA) liée à ses prises de position nationales et à une ouverture aux autres syndicats : « En m'éjectant comme un malpropre, l'ultralibéralisme s'est imposé dans mon syndicat. » Pascal Férey, interrogé, assure ne pas briguer la présidence nationale. Des tensions internes autour du foncier et des attributions de terres sont en toile de fond. Le départ de Hyst révèle des fractures syndicales croissantes dans la gouvernance foncière. Le calendrier d'élection d'un nouveau président n'a pas encore été précisé.

Derrière les tensions commerciales, le renouveau d'une stratégie impérialiste

L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier 2025 a marqué un tournant dans la politique commerciale américaine : hausses de droits de douane, dénonciation d'accords multilatéraux, pression sur ses partenaires historiques. Elle s'inscrit dans une logique de contrôle des ressources clés dans un contexte de raréfaction.

 **Victor Pereira,**
animateur général

Les tensions commerciales ne relèvent ni de l'improvisation ni d'un simple réflexe protectionniste. Elles s'intègrent dans une offensive structurée visant à renforcer l'emprise des États-Unis sur des secteurs stratégiques, notamment l'agriculture et l'eau. Les décisions prises à l'égard du Canada et du Mexique, par exemple, révèlent une volonté de peser plus lourd dans la renégociation de l'accord de libre-échange nord-américain (USMCA), mais aussi de mieux contrôler des ressources transfrontalières comme les eaux du Rio Grande ou du Columbia. L'agriculture, très dépendante de l'accès à l'eau, est au cœur de ces tensions. Cette logique de captation ne s'arrête pas aux frontières nord-américaines : elle s'étend à une véritable « course aux terres », marquée par des stratégies d'accaparement à l'international, dans le but de sécuriser des ressources agricoles et énergétiques de plus en plus disputées.

La cartographie des pays visés par les « tarifs réciproques » annoncés le 2 avril par Donald Trump est particulièrement révélatrice. Parmi les plus de quatre-vingts pays concernés, neuf – dont le Lesotho, le Cambodge, le Laos, Madagascar, le Vietnam, le Myanmar, le Sri Lanka, la Syrie et Maurice – se voient appliquer des droits supérieurs à 40 %. Tous sont classés par la Banque mondiale comme à revenu faible ou intermédiaire inférieur. Derrière la Chine, grand rival géopolitique des États-Unis, ce sont donc les pays les plus vulnérables qui sont les plus durement frappés, aggravant la précarité de leurs populations tout en contribuant à déséquilibrer l'économie mondiale.

Mais la stratégie de Trump ne se limite pas aux échanges internationaux. Elle se traduit aussi par des décisions internes aux conséquences sociales

majeures : quasi-démantèlement de l'aide alimentaire, coup d'arrêt brutal à la recherche sur le climat, contrôle de la sémantique. Ces choix pénalisent les plus démunies, aux États-Unis comme ailleurs. Ils perturbent aussi les marchés agricoles en supprimant des débouchés pour la production américaine, ce qui accentue la volatilité des prix et fragilise les producteurs, y compris sur le sol étasunien.

Contrôler l'espace maritime

À cela s'ajoutent d'autres stratégies pour s'assurer notamment d'une mainmise sur l'espace maritime suprarégional : militarisation du transport maritime, taxation ciblée des navires chinois, rôle croissant d'acteurs privés américains comme BlackRock dans des infrastructures stratégiques (notamment la gestion du canal de Panama), sans oublier le projet de rachat du Groenland, motivé par un accès à ses ressources minières et voies maritimes. Dans cette vision, la captation de ressources devient un instrument géopolitique à part entière.

Sur le plan monétaire, Trump cherche aussi à renforcer la domination du dollar, contestée par l'euro et surtout par le yuan chinois. L'émergence de stablecoins (cryptomonnaies stables) adossés au dollar pourrait consolider cette suprématie dans l'économie numérique, avec l'appui de géants comme Meta ou Google.

L'Union européenne figure aussi parmi les cibles de cette politique. Les réglementations européennes sont ainsi suivies attentivement par les géants du numérique. Par ailleurs, elle est aujourd'hui la première exportatrice mondiale de produits agricoles et alimentaires et affiche un excédent agricole conséquent vis-à-vis des États-Unis. Mais, elle reste prisonnière d'un modèle néolibéral fondé sur la dérégulation des marchés et

 En 2024, les États-Unis constituent le deuxième marché d'exportation pour les produits agricoles et agroalimentaires de l'Union européenne, représentant environ 13 % des envois européens. En revanche, ils ne sont que le quatrième fournisseur de l'UE dans ce secteur. Les principales catégories de produits exportés par l'Union vers les États-Unis sont les vins et spiritueux, les préparations à base de céréales, ainsi que l'huile d'olive. S'agissant de la France, les États-Unis représentent environ 6 % du chiffre d'affaires à l'export du secteur agroalimentaire. Les filières du cognac et des vins de Bordeaux y occupent une place majeure.

ÉCOBRÈVES

l'agriculture exportatrice, comme en témoigne la finalisation de l'accord UE-Mercosur. Ce cadre, que les décideurs de l'UE prétendent favorable à une croissance mutuelle, affaiblit en réalité la souveraineté alimentaire, précarise les revenus agricoles et accentue les déséquilibres écologiques. Dans un monde structuré par les rapports de force et la compétition pour l'accès aux ressources, persister dans cette voie revient à entretenir des dépendances de plus en plus risquées et à paver le chemin aux vagues nationalistes.

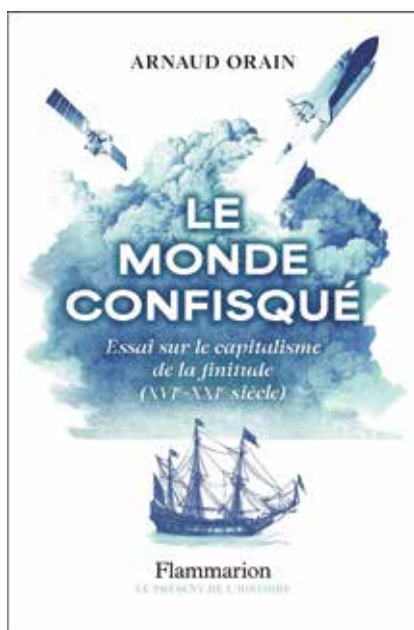
Il serait illusoire de réduire les décisions de Donald Trump à une simple posture populiste et à une

dérive autoritaire. Elles relèvent d'une stratégie plus profonde, visant à restaurer et projeter la puissance des États-Unis par la maîtrise des ressources rares : terres, eau, minerais, données, influence monétaire. Cette logique impérialiste se décline sous toutes ses formes — négociation, contrainte, coercition, recolonisation ou démonstration de force — et s'inscrit pleinement dans la nouvelle donne géopolitique du XXI^e siècle. Face à cette offensive qui fait froid dans le dos, à nous de construire avec les mouvements sociaux les fondations d'un nouveau système économique et commercial, solidaire et équitable ! ■

À lire aussi
la nouvelle
brochure de La
Via Campesina,
Décrypter les droits
de douane :
uriz.fr/UDJB

Le capitalisme mondial changerait-il de régime ? Arnaud Orain ⁽¹⁾, dans *Le monde confisqué*, explique que nous sommes en train de vivre un basculement historique profond. Depuis l'époque moderne, il identifie deux formes principales de capitalisme. D'un côté, un de type monopolistique, que l'on peut appeler mercantiliste ou impérialiste, centré sur la domination des échanges, le contrôle des ressources, la privatisation des mers, la coercition, et la constitution de monopoles puissants, souvent en lien avec des empires coloniaux. Dans ce modèle, la concurrence n'est pas le moteur de l'économie ; ce sont la force, l'exclusion, et la capacité à accaparer qui déterminent les gagnants. De l'autre côté, le capitalisme libéral repose sur la liberté des échanges, la suppression des droits de douane, la sécurisation des routes maritimes, le multilatéralisme, et la recherche d'avantages comparatifs.

Pour Arnaud Orain, la période qui s'étend de 1945 à environ 2010 appartient au cycle libéral, même durant les phases d'interventionnisme keynésien. Mais cette phase prend fin avec la crise de 2008, puis les émeutes de la faim et la désintégration progressive du système multilatéral, incarnée par la crise de l'Organisation mondiale du commerce, la politique protectionniste de Donald Trump, et la montée des tensions commerciales avec la Chine. Ce basculement s'accompagne d'un retour à des logiques de prédation et de contrôle territorial : c'est le phénomène de l'accaparement des terres que l'on observe massivement depuis 2010. Des dizaines de millions d'hectares sont acquis par de grandes entreprises ou des États (comme Cofco pour la Chine, Al Dahra pour les Émirats arabes unis) dans des pays comme le Brésil, l'Indonésie, l'Ukraine, l'Éthiopie ou le Myanmar, pour produire de l'huile de palme, du sucre, du



 *Le monde confisqué, essai sur le capitalisme de la finitude (xvi^e - xxi^e siècle)* – Éd. Flammarion, paru le 22 janvier 2025, 368 pages, 23,90 euros.

caoutchouc ou des céréales. Ces terres ne servent pas à nourrir les populations locales, mais à sécuriser l'approvisionnement des puissances dans une logique de silo impérial. Certains analystes parlent à ce sujet de « mercantilisme agrosécuritaire ». On échange non pas entre égaux, mais entre dominants et vassaux. L'économie de plantation revient ainsi au cœur de l'organisation agricole mondiale, en particulier dans les pays du sud, où la majorité des exportations concerne des matières premières agricoles.

 Roxanne Mitralias

(1) Le chercheur, économiste et historien, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, est intervenu lors d'un webinar le 19 juin pour la Confédération paysanne.

Alimentation de classe

Le livre *Distinctions alimentaires* de Faustine Régner (Inrae), publié aux Puf et mis en avant le 10 juin par l'Inrae, souligne l'écart social face aux recommandations nutritionnelles. L'injonction à réduire la viande cristallise les oppositions, alors que d'autres leviers, comme le goût ou le refus du gaspillage, sont déjà ancrés dans les classes populaires. Selon la chercheuse, les discours devraient mieux intégrer ces pratiques. Les clivages persistent, y compris sur les « cinq fruits et légumes », freinés par le pouvoir d'achat, la défiance et la peur des pesticides. Le livre propose une réflexion sur des politiques alimentaires plus inclusives. Il souligne l'importance d'adapter les messages aux réalités sociales plutôt qu'aux normes idéalisées.

Glypho mon amour

Une nouvelle étude de l'institut Ramazzini, publiée dans *Environmental Health*, renforce les preuves de la cancérogénicité du glyphosate chez l'animal. Les chercheurs ont observé une hausse de tumeurs chez des rats exposés à des doses jugées sûres par l'UE. Ces résultats concordent avec des études épidémiologiques humaines et soutiennent la position du Centre international de recherche sur le cancer et de l'Organisation mondiale de la santé, qui classent le glyphosate comme cancérogène probable. L'ONG PAN Europe accuse l'Union européenne d'avoir ignoré ces données lors du renouvellement de l'autorisation et demande une interdiction immédiate. Le glyphosate est aujourd'hui autorisé jusqu'en 2033. Les ONG réclament une réévaluation complète des seuils de toxicité.

Exploitation systémique

Deux ans de prison ont été requis contre un maraîcher sarthois jugé pour travail dissimulé, traite d'êtres humains et autres infractions entre 2019 et 2024, le 10 juin devant le tribunal correctionnel. L'homme, déjà condamné dix-sept fois, est accusé d'avoir employé des ouvrier·es sans papiers dans des conditions indignes : longues journées, fortes chaleurs, pulvérisation sans protection, salaires versés en liquide, parfois à des mineurs. Le préjudice social est estimé à plus de 520 000 euros. Le jugement est attendu pour le 7 juillet. Le parquet souligne « une exploitation systémique ».

Loir-et-Cher : la démocratie agricole à l'épreuve

Désistement, recours, nouvelle session : l'élection chamboulée de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher voit la CR l'emporter.

Au soir du 6 février dernier, au fur et à mesure que les résultats tombaient, la stupeur envahissait les cours des fermes des confédéré·es. D'abord le Cher, puis l'Indre-et-Loire et enfin le Loir-et-Cher. La moitié de notre région passait dans les mains de la Coordination rurale (CR).

Pourtant, un mois plus tard, le lundi 3 mars, lors de la session d'installation, rien n'allait se passer comme prévu. Lors du premier tour, le couple FNSEA/JA vire en tête avec dix-huit voix contre quinze pour la CR, deux pour la Confédération paysanne et deux abstentions. Le mode de scrutin bâti par et pour la FNSEA joue à plein, le hold-up est en marche. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, on prend les mêmes et on recommence. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les votes ne changent quasiment pas. Se profile donc un troisième tour, où la majorité relative l'emporte. Les élus s'appêtent à voter quand la tête de liste de la CR lève la main et déclare : « *Je me désiste* ». Stupeur générale ! Puis, le plus âgé des élus CR lève la main et proclame : « *Je me présente !* » L'objectif est clair : avoir un candidat plus âgé que celui de la FNSEA pour gagner en cas d'égalité. Est-ce possible ? Peut-on changer de candidat alors que le premier et le second tour sont passés ? Après plusieurs coups de fil au ministère, la sentence tombe : « *D'après les textes, rien ne dit que ce soit possible, mais rien ne dit que ce ne soit pas possible...* » Le préfet propose de reprendre à zéro avec le nouveau candidat si tous les élu·es sont d'accord. Les élu·es votent, beaucoup refusent le nouveau candidat. On va donc reprendre au troisième tour. C'était sans compter sur un deuxième coup de théâtre. La CR demande une seconde suspen-

 **Bertrand Monier**, porte-parole de la Conf paysanne Loir-et-Cher

sion de séance, à l'issue de laquelle elle déclare contester la décision du préfet et déposer un recours devant le tribunal administratif. Sur ce, tous les élu·es CR quittent la session. Les élu·es restants votent tout de même pour le troisième tour, et le président FNSEA, Arnaud Bessé, est réélu.

Simulacre

Nous, Confédération paysanne du Loir-et-Cher, contesterons immédiatement ce simulacre d'élection et demanderons que le choix du collège 1 soit respecté, même si la perspective d'une chambre CR ne nous enchante guère. Mais l'histoire n'est pas finie. Face à l'incompréhension et à la montée de la colère, des rencontres entre les trois têtes de liste seront organisées par le préfet pour sortir de cette situation. Le président de la chambre finira par promettre de démissionner, sans avoir le temps de le faire, car le tribunal administratif donnera finalement raison à la Coordination rurale. Une seconde session d'installation est donc organisée le 30 avril et voit la victoire de la CR en la personne d'Édouard Legras, qui profitera de l'absence de nombreux élu·es, notamment issu·es des collèges de salarié·es.

Pour prouver sa bonne volonté et apaiser les esprits, la CR jouera la carte de l'ouverture en intégrant tous les syndicats au sein du bureau de la chambre. Notre élue est donc aujourd'hui seconde vice-présidente de la chambre du Loir-et-Cher et préside

les commissions agriculture biologique et circuits courts. Nous avons également été invité·es à proposer une autre personne pour siéger au sein du bureau en tant que membre associé·e pour présider la commission élevage. L'ouverture est réelle : nous sommes deux à siéger au sein du bureau de la chambre, chose qui n'était jamais arrivée auparavant. Le bénéfice est réel, d'abord parce que nous sommes désormais au courant de toutes les problématiques agricoles du département et parce que nous pouvons nous exprimer et faire entendre une autre voix. C'est une réelle satisfaction pour une petite Confédération paysanne comme la nôtre, qui ne pèse que 15,55 % des suffrages.

Cette situation a aussi le mérite de casser l'hégémonie du tandem FNSEA/JA et de l'obliger à se positionner. Par exemple, sur un projet d'extension de zone artisanale, le duo ne s'était jamais déclaré ni pour ni contre. Avec notre motion, ils ont été obligés de se positionner et se sont finalement déclarés contre. Nous ne sommes tout de même pas face à un changement de paradigme. Dès que les discussions touchent des sujets comme la préservation de nos ressources, la diminution des intrants, l'autonomie sur les fermes, la façon d'améliorer les revenus des paysannes et des paysans, la CR et la FNSEA parlent d'une seule et même voix. L'agro-industrie du Loir-et-Cher a encore de beaux jours devant elle. ■

 Chaque année l'assemblée générale de la Conf 41 réunit plusieurs dizaines de militant·es. Photo prise le 19 février 2024.

Dans le Loir-et-Cher, département principalement céréalier, la FNSEA passe de 58,81 à 41,54 en 2025, au profit de la Coordination rurale qui s'établit à 42,91 contre 24,95 % en 2019. La Confédération paysanne perd un point entre les deux échéances électorales.



© Conf 41

Visite de la ministre dans le Tarn-et-Garonne : pluies torrentielles, réponses superficielles

Le 19 mai 2025, un épisode orageux d'une rare intensité s'est abattu sur le Tarn-et-Garonne, provoquant des inondations majeures. Deux jours plus tard, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, est venue constater les dégâts. Sur place, au-delà des champs noyés, une tension sourde : celle entre des fausses solutions productivistes et le réalisme de l'agriculture paysanne.

Le Tarn-et-Garonne a subi des pluies diluviennes avec plus de 200 mm d'eau en 48 heures. Des flots se sont littéralement déversés dans les champs, dans les serres, menaçant sérieusement la saison du maraîchage, de l'arboriculture et des grandes cultures.

Le mercredi 21 mai, la cour parisienne avec à sa tête la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a fait son déplacement à Bioule, petit village en bord d'Aveyron, chez un agriculteur victime des intempéries. Un observateur m'interpelle : « Cette retenue d'eau lui appartient aussi ? » Cette retenue, c'est son champ. Plus d'un hectare de maïs sous l'eau, pas un brin ne dépasse.

Accueillant le cortège sur son exploitation, l'agriculteur évoque la matière organique de son sol qui a augmenté ces dernières saisons, ainsi que l'importance de l'implantation des haies qu'il a installées récemment. « Oui, l'agroécologie, cela me tient aussi à cœur », répond la ministre en hochant la tête. Si peu, car on pourrait en dire tant sur l'arbre dans le système agronomique et son rôle de régulation pour faciliter l'infiltration de l'eau, pour limiter l'érosion des sols.

Malheureusement, sur les routes du département, parfois fermées, les coulées de terre recouvrent le bitume.

Les pieds dans la boue

Alors que le directeur de cabinet enlève ses mocassins dans vingt centimètres de terre gluante en essayant de suivre sa ministre sur le terrain, les agriculteur·ices se rassemblent, les journalistes s'activent. Deux mondes s'observent : ceux et celles qui ont habituellement les mains dans la terre, et ceux et celles qui ont exceptionnellement les pieds dans la boue.

Les champs en fond de vallée ont été particulièrement touchés, ainsi que ceux situés près de fossés non entretenus ou de retenues d'eau mal conçues. « On ne peut pas entretenir les fossés, les curer sans craindre la police de l'environnement ! », s'indigne la majorité des agriculteur·ices présent·es. « Tout ceci, c'est à cause des écolos ! », grogne une jeune. Le préfet, présent ce jour-là, orné de tous ses galons, fera un courrier officiel les jours suivants à la chambre d'agriculture et à tous les syndicats pour rappeler qu'aucune réglementation n'interdit le curetage des fossés, hormis en zone humide. Les idées re-

 **Maeva Borin,**
maraîchère dans le
Tarn-et-Garonne

(1) L'acétamipride est une substance insecticide appartenant à la famille des néonicotinoïdes.
(2) afterres2050.
solagro.org/decouvrir/scenario

ques ont la peau dure en milieu rural. Mais, sur le moment, M^{me} Genevard ne démentira pas. Au contraire, le bouc émissaire est tout trouvé.

Alors que certain·es agriculteur·ices hèlent la ministre en réclamant de « lever les contraintes », je les questionne. Avons-nous plus besoin de la loi Duplomb ou des abeilles ? Sans elles, qui polliniseront nos légumes ? La ministre défend l'acétamipride⁽¹⁾, interdit en 2016. Pourtant, l'Efsa (l'Autorité européenne de sécurité des aliments) reconnaît que « l'absence d'un risque chronique n'a pas été évaluée » et que « des données solides indiquent une sensibilité plus élevée des abeilles solitaires et des bourdons ». Vingt-trois nouvelles études ont été recensées ces deux dernières années, apportant des preuves d'une toxicité significative de cette substance.

Mais, soulignant la concurrence déloyale et l'injustice subies par les agriculteur·ices français·es, seul·es en Europe à ne pas pouvoir l'utiliser, la ministre promeut cette loi censée rééquilibrer la donne économique pour les producteur·ices de noisette et de betterave. Une vision centrée sur des modèles agricoles de monoculture, là où l'agroécologie promeut la diversité des cultures pour faciliter la résilience économique des exploitations vis-à-vis des intempéries et des ravageurs. Quand cesserons-nous de nous trouver des prétextes pour niveler par le bas notre agriculture et notre santé ?

Je saisisrai tout de même cette occasion pour remettre à la ministre de l'Agriculture le scénario Afterres 2050⁽²⁾, élaboré par l'association Solagro, qui vise à répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire de la France en s'appuyant sur l'agroécologie : « Un document technique inspirant pour les nouvelles générations », lui ai-je annoncé. Elle n'en avait malheureusement pas eu connaissance. ■



 Les serres, comme ici dans une ferme maraîchère à Saint-Porquier, ont été inondées le 19 mai.

Comté : pour l'avenir de notre AOP et des ressources naturelles, prendre nos responsabilités

La polémique qui a touché notre filière en mai dernier (cf. encadré) a été un épisode difficile à vivre pour nous, producteur·ices de Comté. Nous nous sommes réuni·es et avons rédigé un texte, lu le 6 juin lors de l'assemblée générale du CIGC ⁽¹⁾. En voici les principaux extraits.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler la nécessité vitale que représente notre outil coopératif, encadré par un cahier des charges exigeant, ainsi que la force de notre collectif. Nous sommes convaincu·es également que la situation des milieux naturels de notre région serait pire encore si la filière et ses règles n'étaient pas présentes. En contrepartie, cela suscite des attentes vis-à-vis de notre AOP (appellation d'origine protégée) et nous ne pouvons pas leur tourner le dos.

Notre première responsabilité est de maintenir une filière authentique et fidèle à ses valeurs. Tenir une position défensive et faire taire toutes les divergences ⁽²⁾ n'est pas la bonne méthode. Ensuite, nous nous devons de préserver les jeunes installé·es et en cours d'installation des polémiques et de les accompagner pour vivre de leur métier en respectant nos milieux naturels.

Pour cela, il est impératif de lier les trois points suivants : la garantie d'un revenu basé sur la valeur ajoutée et son partage – ce qui implique de rester sobres et mesuré·es sur les volumes – doit se conjuguer avec le lien de confiance avec les consommateur·ices, et en premier lieu avec les habitant·es de notre territoire. Au-delà des campagnes de communication, cela impose des actes.

Enfin, la protection des ressources naturelles, qui sont à la base de notre métier de paysan·ne, est indispensable. Même avec un haut niveau d'exigence, parmi les plus exemplaires d'Europe, notre cahier des charges ⁽³⁾ se doit de prendre les mesures qui assurent la pérennité de nos conditions d'élevage et de production. Parmi les soixante-dix points contenus dans la nouvelle version du cahier des charges, entrée en vigueur le 21 novembre 2024, on peut noter des mesures fortes : favoriser le pâturage à l'herbe et garantir des

 Commission régionale des producteur·ices de lait à Comté de la Conf

(1) Comité interprofessionnel de gestion du Comté.

(2) La direction du CIGC estime qu'il faut être unis derrière la filière et ne pas faire entendre de voix critique

(3) Quelques réponses sur ces questions : urlz.fr/uCpe

(4) En savoir plus sur l'impact des activités humaines et agricoles sur l'état des rivières en Franche Comté urlz.fr/uCpf

(5) Voir l'étude Clim'AOP Jura, réalisée sur trois ans par la Conf : urlz.fr/uCpg

surfaces minimales d'herbe accessibles par vache laitière ; un plafond de 40 unités (kg d'azote) d'azote minéral par hectare ; une limite totale de 100 unités d'azote par hectare en cas d'utilisation de fertilisants liquides ; une production limitée à 1,2 million de litres de lait par ferme ; et une limitation du nombre de vaches laitières par unité de travail actif (50 vaches par actif).

Protéger nos ressources naturelles

En effet, la qualité des eaux et le maintien de la biodiversité ne sont pas négociables pour assurer cette pérennité, et les résultats des études scientifiques ⁽⁴⁾ sont solides et validés par plusieurs années de recherche pluridisciplinaire. Ceux-ci ont notamment été publiés dans le cadre de l'étude Nutrikarst, qui s'est terminée en 2024 après cinq ans de recherches, venant confirmer des travaux antérieurs et mettant en évidence le rôle principal des effluents d'élevage liquides et minéraux, ainsi que de l'érosion due au retournement des prairies, dans les transferts d'azote et de phosphore vers les milieux aquatiques. Cela s'explique par la nature karstique du sous-sol du massif du Jura, dont le substrat calcaire fissuré laisse passer très facilement les nutriments sans les filtrer.

C'est pourquoi il faudra aller encore plus loin dans la modification des pratiques et la limitation de la production, en diffusant notamment des pratiques concrètes sur nos fermes qui prennent en compte les équilibres naturels.

C'est d'ailleurs cette option que la Confédération paysanne a prise avec l'étude Clim'AOP, rendue en 2023, portant sur un échantillonnage de fermes de la zone AOP (Doubs, Jura et une partie de l'Ain), pour illustrer la possibilité d'atteindre la neutralité carbone dans les systèmes herbagers tout en assurant une viabilité économique ⁽⁵⁾. Les pratiques mises en avant sont des pratiques de sobriété et d'autonomie, qui servent aussi bien à la diminution de l'impact de l'agriculture sur le climat que sur les ressources en eau et les écosystèmes.

Nous ne prétendons pas détenir de solutions toutes faites, même si nous avons de solides certitudes sur les voies des pratiques à emprunter et sur la méthode. Lors de l'assemblée générale du GIGC nous avons proposé, sans succès pour le moment, la mise sur pied d'une commission prospective au sein de notre organisation de gestion du Comté. La décision d'intégrer statutairement le pluralisme syndical au sein du bureau du CIGC est un pas positif, et permettra notamment l'expression de notre syndicat dans les instances. ■

Suite à une chronique de Pierre Rigaux sur France Inter le 24 avril, dans laquelle il dénonçait en trois minutes pêle-mêle la pollution des rivières, la fin de vie des vaches de réforme, la souffrance animale liée aux produits laitiers ou la destruction des haies... un déchaînement d'accusations et de récupérations s'est abattu sur le Comté. L'extrême droite s'est empressée de se poser en défenseur des produits du terroir. Pourtant, dès l'automne 2024, les parlementaires du Rassemblement national remettaient en cause l'existence même de l'Inao et les moyens qui lui sont alloués, fragilisant ainsi un organisme clé pour l'AOP. Les propos de ces polémistes éloignés de notre métier illustrent une société fracturée et nourrissent le malaise et la colère du monde paysan.

 Céline Berthier

(1) Anne Sylvestre (1934 - 2020) était une autrice-compositrice-interprète française.

 Numéros :
97 - mai 1996,
18 - mars 1989
et 186 - juin 2004

Un journal par et pour les paysan·nes

Faire un journal syndical et authentique : nous, paysans et paysannes, écrivons aux paysan·nes et ami·es de la Conf'. Un journal qui maintient une culture commune en diffusant nos luttes et nos espoirs paysans, et qui nous relie partout dans nos campagnes. Un journal visionnaire car précurseur dans les alertes. Un journal écrit à plusieurs mains ; sur un ordi ou sur un carnet en gardant les

bêtes, le matin à la fraîche ou tard quand la nuit tombe, parfois d'un premier jet quand on a l'inspiration, parfois laborieusement pour exprimer clairement l'information la plus juste.

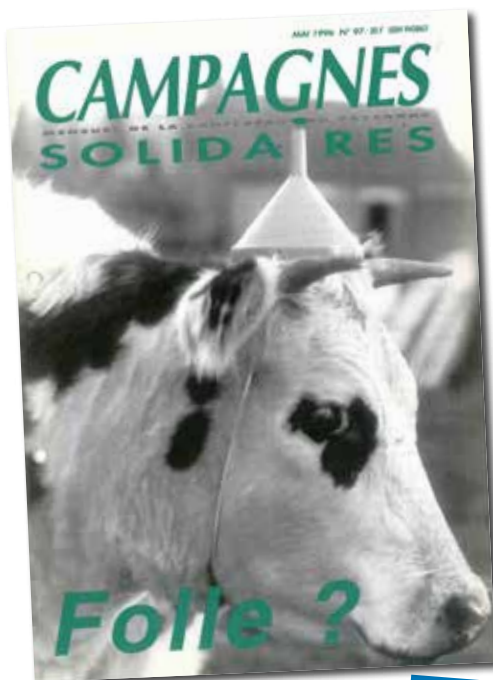
« Quand on écrit dans un journal, on sait que ça va être lu par plusieurs milliers de personnes : il s'agit de partager les idées, poser des questions ; ça devient quelque chose de grandiose de pouvoir écrire », nous dit Christian Boisgontier, à *Campagnes solidaires* depuis trente ans. Écrire pour le journal, c'est s'émanciper intellectuellement, individuellement et collectivement. « La maîtrise de la sémantique est un pouvoir et un instrument des dominants. Se réapproprier les mots, et avec eux les concepts est une nécessité dans nos combats et notre projet de transformation sociale », observe Stéphane Galais.

Écrire permet de formaliser ses idées, nos idées : « La Conf' a besoin d'une écriture collective pour savoir dire où elle en est par

rapport à ses collègues paysans et paysannes, à l'État, à la société », souligne ainsi Jean-Claude Moreau, compagnon de longue route de la revue.

Écrire rend curieux, nous pousse à vouloir partager l'intérêt et la beauté dans le monde paysan : « *Campagnes*, c'est un état d'esprit : quand je rencontre une personne, je me dis qu'elle serait super à interviewer », confie Véronique Léon, qui ne revient jamais d'un voyage sans une double page de portraits paysans. Et pour moi aussi, le comité de publication fait partie de mes engagements militants préférés : on voit tout, à l'image de nos métiers. Écrire dans *Campagnes solidaires* me permet de garder la tête froide dans ce monde trop brûlant. « Écrire pour ne pas mourir, écrire ce qui me résiste, écrire et ne pas vivre triste, écrire pour tout raconter, écrire et ne rien oublier », chantait Anne Sylvestre ⁽¹⁾.

Ce dossier déshabille *Campagnes solidaires*. Il montre son histoire et ses coulisses. Nous vous expliquons le fonctionnement du comité de publication, où de nouvelles têtes et plumes sont les bienvenues ! Certaines têtes pensantes du comité de publication vous décomplexeraient en vous disant qu'elles n'ont pas leur bac ou qu'elles ont arrêté l'école à quatorze ans. Comme le dit Christian : « Si vous acceptez de vous engager dans le journal, vous allez vivre une expérience qu'on ne trouve nulle part ailleurs. » ■



Le premier édit : Des racines, pas de chaînes



Premier numéro - septembre 1987

« Des jeunes qui s'installent avec enthousiasme et réalisme, des agriculteurs qui se mobilisent pour empêcher l'expulsion d'une famille paysanne, d'autres qui s'associent pour réaliser une ferme-auberge.

Voilà la toute première livraison de *Campagnes solidaires*. Pas de doutes possibles, ce journal est bien né du mouvement progressiste paysan et rural. La Confédération paysanne est sa marraine.

Mais des racines ne sont pas des chaînes. Alors il porte son regard au-delà de nos campagnes.

Campagnes solidaires n'est pas corporatiste. Notre société tout entière l'intéresse. Dès son premier numéro, il égratigne le mythe de l'école gratuite avec des parents et des consommateurs. Il débroussaille l'obscur dossier de la Sécurité sociale.

Chauvin, *Campagnes solidaires*, ne l'est pas davantage. Ce mois-ci, des informations sur le programme agricole des démocrates américains, le référendum en Nouvelle-Calédonie, le témoignage de paysans vendéens de retour du Nicaragua.

Prenez rendez-vous chaque mois avec un journal optimiste et volontaire pour qui la solidarité n'est pas un vain mot et qui croit aux campagnes vivantes. Un journal qui ne cache pas ses opinions et affiche son programme à la Une.

Campagnes solidaires, c'est clair ? »



Jean-Claude Malo, directeur de publication en septembre 1987

Campagnes solidaires, vitrine de la Conf'

Le premier numéro remonte à septembre 1987, simultanément à la création de la Confédération paysanne, née de la fusion principale de la CNSTP (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans) et de la FNSP (Fédération nationale des syndicats paysans). Un an plus tôt, François Guillaume, alors ministre de l'Agriculture et ancien président de la FNSEA, avait supprimé (quelques) aides publiques accordées aux syndicats minoritaires, ce qui avait accéléré le mouvement de rapprochement.

« *Campagnes solidaires* est une fusion des journaux de la CNSTP et de la FNSP » se remémore Jean-Claude Malo, confédéré retraité et premier directeur de publication de *Campagnes solidaires*. Il représentait alors le secrétariat national. « Le comité de rédaction est, dès cette époque, devenu le reflet de la Conf' Il y avait essentiellement des confédérés autour de la table : représentants du secrétariat et du comité national, des régions, avec un bon coup de plume ». Deux personnes sont embauchées à la rédaction.

« Fallait-il accepter de la pub ou pas pour faire vivre le journal, ça fai-



Propos
recueillis par
Sophie Chapelle

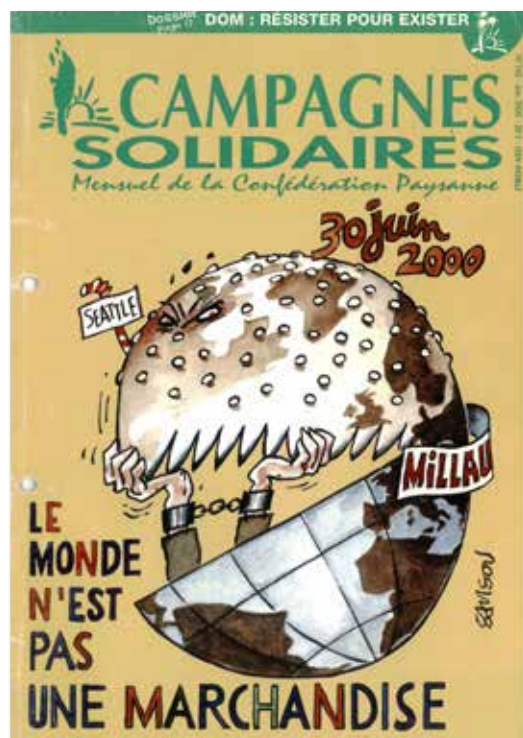


Numéro
142 - juin 2000

sait partie des débats récurrents », évoque Jean-Claude. « On se demandait aussi comment être de proximité tout en portant de grands débats afin que les gens aient envie de lire le journal. On savait aussi que *Campagnes solidaires* était la vitrine de la Conf', que notre journal était lu par des politiques, les chambres d'agriculture, et que c'était donc un moyen de faire passer des messages auprès d'un lectorat très varié ! »

« J'insiste dans le premier édit sur le non-corporatisme parce que ça faisait partie des principes fondateurs de la Conf' et en réaction à la FNSEA qui l'est tellement. Dès le départ, il y avait aussi cet engagement à être aux côtés des citoyens et des consommateurs. Le fait de ne pas être purement agricole était

très porté dans le comité. On avait dès le début une page culturelle et le livre du mois. L'international était une préoccupation forte. Des choix de départ ont été faits et sont restés. Et moi je suis toujours abonné ! » ■



Unique dans la presse agricole

La FNSEA est actuellement à la tête d'un véritable empire médiatique. Alors que la presse agricole compte 140 titres, « le syndicalisme majoritaire est lié à l'actionnariat de 60 % des titres », rappelle Prune Catoire, autrice de *La presse agricole, un univers sous contraintes ?* (éd. L'Harmattan, 2023). C'est « un héritage de la période où la FNSEA était le seul syndicat autorisé par le pouvoir politique », souligne-t-elle. Si « on ne peut pas pour autant conclure à une inféodation complète des journaux liés au syndicalisme majoritaire », la chercheuse observe une « absence de critique systémique du modèle productiviste » et la « perpétuation du statu quo ». « *Campagnes solidaires* est un petit grain de sable face à une armada de puissants acteurs économiques. Mais un grain d'espoir », écrivions-nous en décembre 2016 ⁽¹⁾ dans le numéro consacré à La fabrique de l'opinion agricole.

(1) urlz.fr/uC7K



Numéro 308 - juillet-août 2015



De l'importance de la féminisation des textes

Qu'il est long le chemin pour arriver à l'égalité des droits effectifs entre les hommes et les femmes ! Nos cultures, traditions, habitudes perpétuent la domination masculine dans nos sociétés, même inconsciemment. Un paysan, une paysanne, c'est pareil ?

Non, ce n'est pas pareil, nous sommes différents pour une multitude de raisons génétiques et culturelles. La différence ce n'est pas un problème, au contraire ! Rien n'est pire que l'uniformité ! Vive la diversité !

Le problème c'est qu'il y a une hiérarchie entre les sexes. Cette hiérarchie, la langue française contribue à l'inculquer par le biais de la grammaire aux filles et aux garçons dès tous petits : « le masculin l'emporte sur le féminin », chacun peut se souvenir de cette infâme litanie... Évidemment ça laisse des traces.

Parmi les outils pour faire avancer les mentalités, il y en a un qui est largement utilisé par les militant·es altermondialistes, c'est ce que l'on appelle la féminisation des textes. Au

Québec, elle se généralise après plus de trente ans de pratique...

Il s'agit de rendre plus visibles les femmes dans les communications orales et écrites. Il s'agit de substituer aux tournures sexistes des expressions et périphrases non sexistes.

Certain·es disent que cela alourdit le texte, l'allonge, le rend difficile à lire. Faux ! Ça l'enrichit !

On s'habitue très vite et du coup ça choque lorsque le féminin est absent, ça devient très vite une faute. Ce n'est pas compliqué : il y a déjà toute une panoplie de possibles et de nouvelles règles qui se mettent en place, car c'est une pratique qui se généralise.

1) On peut dédoubler, comme « paysans et paysannes » au lieu de « paysans ».

2) On cherchera des formules neutres (humains plutôt qu'Hommes, les personnes...).

3) On peut inscrire la féminisation à l'intérieur du mot : les paysan·nes.

La Conf' avait su inscrire dans ses statuts la nécessaire parité : ce n'est



Josie Riffaud,
paysanne retraitée
en Gironde



Numéro
340 - juin 2018

pas encore gagné, mais on avance. Elle doit aujourd'hui s'engager à la généralisation de la féminisation des textes et des discours. Ce ne sont que des outils, avec leurs limites, mais ils sont le passage obligé pour que les femmes aient leur place, se sentent concernées par les prises de décisions, que ce ne soit plus une affaire d'hommes. Paysans et paysannes c'est riche, ça chante ! Et on est deux fois plus nombreux et nombreuses comme ça ! ■

Voilà dix ans que *Campagnes solidaires* féminise les textes publiés dans la revue. Dans nos pages, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin. Cela nous vaut encore parfois des courriers de lecteurs et de lectrices en colère. L'occasion de rappeler que ce choix fait suite à une motion votée en Comité national en 2015. Cette année-là, Josie Riffaud, membre de la commission femmes, prenait la plume dans *Campagnes solidaires*. Si nous nous référons aujourd'hui à la charte d'écriture inclusive de la revue *La Déferlante* ⁽¹⁾ – car oui, une langue vit et est amenée à évoluer – le texte de Josie ci-dessus demeure très éclairant.

(1) urlz.fr/uC7S



La fabrication, étape par étape

À *Campagnes solidaires*, l'organisation du travail se structure en vue de la parution du prochain numéro, prévue pour le début du mois suivant. En parallèle, nous avançons sur les numéros suivants.

Étape 1 : le comité de publication

Chaque numéro (trente-deux pages – onze numéros par an) est construit collectivement lors de la réunion mensuelle du comité de publication, qui se retrouve en début de mois en présentiel ou en visioconférence (de 10 heures à 16 heures). Il est composé : de paysan·nes volontaires (en activité ou en retraite) ; du ou de la porte-parole (directeur·ice de publication), du ou de la chargé·e de communication / mobilisation (si possible), d'un·e représentant·e des Ami·es de la Conf', des groupes Femmes et Jeunes, de membres du secrétariat national et du comité national disponibles et de deux journalistes.

Le comité définit le sommaire du numéro, répartit les sujets et choisit les angles. Les pages situées avant le dossier sont appelées « pages chaudes », elles traitent de l'actualité du mois. Celles après le dossier, « les froides », abordent des sujets moins urgents, on peut les commander en avance.

Ce que je peux faire : Participer à une réunion pour discuter des sujets, proposer un sujet ou un article, lors de la réunion ou auparavant auprès des journalistes. Me proposer comme rédacteur·ice (ou proposer quelqu'un·e d'autre) pour un sujet lors de la réunion.

Étape 2 : rédaction

Une fois passé le comité de publication, les journalistes précisent l'angle des sujets à traiter et leur calibrage en nombre de signes, espaces compris. C'est le moment de se documenter, de contacter les personnes à interviewer ou de se lancer directement dans la rédaction. Et de rechercher des illustrations !

Ce que je peux faire :

Appeler les journalistes pour leur demander des conseils, contacts ou toute autre question autour de la rédaction de l'article.



 Numéro 255 - octobre 2010

Étape 3 : allers et retours

À réception des articles, les journalistes procèdent à la vérification de l'écrit – notamment si cela correspond bien à la commande initiale et à la ligne éditoriale – proposent si besoin des réécritures, des coupes, un habillage (titres, intertitres, illustrations...) et des corrections. L'article est renvoyé au rédacteur ou rédactrice, si nécessaire. Les échanges se poursuivent jusqu'à ce que le texte soit finalisé.

Ce que je peux faire : Garder un œil sur ma boîte mail pour être réactif au retour des journalistes. Si je suis un photographe amateur, je peux contribuer à construire une base de données photo pour la revue !

Ce que je peux faire : Je peux participer à la correction bénévole si j'ai des compétences en la matière.

Étape 4 : Mise en page et bouclage

Les journalistes envoient les articles prêts au maquettiste qui les met en page. Ce dernier renvoie les pages maquettées pour correction (un·e correcteur·ice bénévole relit le tout, ainsi qu'un logiciel spécialisé) afin qu'elles soient publiables. Le numéro est alors envoyé à l'imprimeur, le jour du bouclage, qui soumet à l'équipe le « bon à tirer ».



 Numéro 313 - janvier 2016

C'est quoi un article ?

Un article, c'est à la fois du fond et de la forme : l'objectif est de rendre l'information accessible à toutes et tous. Ensemble, nous définissons le thème, le sujet, ainsi que l'angle, c'est-à-dire une manière spécifique d'aborder ce sujet. Par exemple, sur le thème de l'agriculture paysanne, le sujet peut être l'installation, et l'angle choisi peut porter sur les difficultés rencontrées par les nouvelles et nouveaux installés.

Parmi les techniques d'écriture journalistique qui consiste à répondre aux six questions suivantes : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Pourquoi ? Comment ? La fin de l'article, ou « chute » peut être ouverte, péremptoire, humoristique... selon le ton souhaité.

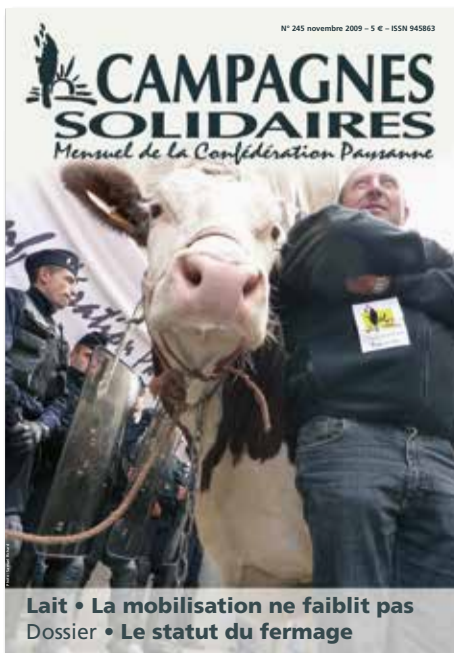
Les journalistes en charge de la revue précisent certaines contraintes techniques, notamment la longueur de l'article.

Lors de la mise en page, un article se structure de la manière suivante : un titre court et significatif (parfois une citation), un chapeau introductif combinant résumé et accroche, des intertitres ou des exergues, des légendes pour les photos, et éventuellement des éléments complémentaires comme des contacts, une bibliographie ou des notes. Et il ne faut pas oublier les illustrations qui l'accompagnent, et les crédits nécessaires.

Côté style, il faut privilégier les phrases courtes, éviter les tournures

impersonnelles comme « on » ou « il y a », et bien sûr, relire attentivement son texte avant envoi pour s'assurer de sa fluidité.

Les articles de *Campagnes solidaires* sont majoritairement rédigés par des paysan·nes, mais aussi par des animateur·ices ou des personnalités extérieures sollicitées ponctuellement pour leur expertise. *Campagnes solidaires* est une revue militante construite collectivement. Elle est ouverte aux confédéré·es souhaitant écrire, témoigner ou proposer un sujet. Aucune expérience journalistique n'est requise : un accompagnement rédactionnel est proposé par l'équipe. ■



 Numéro 245 - novembre 2009

Étape 5 : Impression, envoi, promotion

Campagnes solidaires est imprimé à 4 500 exemplaires. Il est mis sous pli par un routeur puis expédié par La Poste à ses abonné·es.

Ce que je peux faire : En parler autour de moi, à la famille, aux voisins, sur le marché... ou amener la revue dans les réunions (assemblées générales, commissions...) ou lors d'événements (festivals militants, fêtes paysannes) pour la faire connaître. Je peux aussi aider à la promotion, à la recherche de financements ou au développement de nouveaux supports !

 **Sophie Chapelle et Roxanne Mitralias**

Les rubriques



« **On l'ouvre** » – c'est l'édito du journal, un billet engagé sur l'actualité agricole ou politique.



Vie syndicale – mise en lumière des actions et luttes de la Conf' à l'échelle nationale et locale sous forme d'articles très courts. Envoyez-nous vos actualités !



RURALEUR – le coup de gueule du mois.



ÉCOBRÈVES – les actualités du mois en quelques mots.



Actualités – mobilisations, réformes, crises agricoles, actualité syndicale... sous forme d'article d'une page.



Le dossier – analyse approfondie (en huit pages généralement) autour d'un thème choisi.



Point de vue – tribune libre à la première personne.



Terrain – mise en avant d'une situation dans un territoire ou d'une mobilisation locale.



Internationales – luttes paysannes à travers le monde (le plus souvent en lien avec le réseau international de La Via Campesina).



Agriculture paysanne – des pages consacrées à montrer la réalité de l'agriculture paysanne.



Portrait – parcours d'un·e paysan·ne ou militant·e engagé·e.



Initiative – projets locaux innovants.



Tribune – espace d'expression engagée sur des sujets syndicaux centraux.



Ami·e·s de la Conf' – actions de soutien, mise en valeur du travail de l'association.



Culture – livres, bandes dessinées, films, spectacles, expositions qui vous ont marqué·es. Notre réseau est riche en cultures paysannes !



Petites annonces – n'hésitez pas à consulter et envoyer vos annonces !



La Conf' en action – quatrième de couverture : mise en valeur d'une campagne ou d'une action syndicale marquante.

Trente années dans l'équipe

Nul doute que l'envie de participer au contenu de notre journal national trouve sa source dans les premières élections chambres de 1983 où, malgré moi, je suis devenu le porte-parole de l'Orne – les collègues m'ayant désigné tête de liste trois élections successives. Les rencontres avec la presse, les actions syndicales multiples, les communiqués de presse, contraignent à construire des arguments, avec le souci constant d'être audible par le plus grand nombre. La presse locale et départementale était alors la caisse de résonance majeure, bien plus qu'une salle de réunion.

Autre étape, toujours malgré moi : je suis arrivé au Comité national en 1994 et, peut-être inconsciemment, j'ai candidaté pour faire partie du comité de publication. Des débuts très difficiles de par le changement d'échelle des combats syndicaux, mais passionné par cette journée mensuelle consacrée à la construction de notre mensuel. Toujours en symbiose avec l'exploitation laitière de vingt-sept hectares avec Ma-

rie-Claude : cette vie professionnelle nous a tant apporté en termes de liberté, d'espace de temps soustrait au travail, d'absence de problèmes de revenu, qu'il était impossible de ne pas en parler pour le vulgariser. Donner envie à d'autres de devenir paysan·nes, en recherche permanente d'autonomie, en résistant à la mécanisation et la course aux hectares.

Puis les mandats prennent de l'importance : le secrétariat national, le bureau exécutif de la CPE (Coordination paysanne européenne, devenue ECVC – Coordination européenne Via Campesina), le niveau européen en pleine réforme de la Pac... tant de choses à partager par l'écriture pour peser

 **Christian Boisgontier**

 **Numéro 372 - mai 2021**

dans l'opinion. Mais aussi les mobilisations contre l'Organisation mondiale du commerce, les rencontres altermondialistes à Porto Alegre, les rencontres de la Via Campesina, le procès de Millau, les 300 000 sur le Larzac...

L'écriture va toute seule avec l'envie de faire savoir, de peser dans l'opinion, de tenter de convaincre les hésitant·es. De savourer des victoires aussi. Malgré ce monde désespérant de soumission politique aux acteurs économiques et de combat inégal, nous devons rester intéressé·es et passionné·es par le monde dans lequel nous vivons et qu'avec une majorité dans la société, nous voulons autre. *Campagnes solidaires* est notre caisse de résonance. ■



« On s'est entraînés à écrire »

Sollicité, oui, je l'ai été, dès le début de *Campagnes solidaires*. La vision qui se mettait en place pour le journal de la Confédération paysanne était évidemment liée à la stratégie syndicale de ces années 1980 : réunion d'expériences syndicales hétérogènes se considérant comme « progressistes » et à ce titre très critiques de l'hégémonie de la machine FNSEA. Je pense que mon intérêt et mes engagements culturels locaux m'ont aidé à participer utilement au comité de publication.

Nous avons bénéficié de l'aide de Louis Orset, un ancien d'*Agrisept* ⁽¹⁾, premier Ruraieur du journal. Il avait une écriture très professionnelle dans son exigence d'impertinence et de profond respect humain. Puisque le journal se définissait comme un journal « écrit par des paysans et pour des paysans » on s'est entraînés à écrire ! Mais des paysans comme Henri Paris, Jo Bourgeois et d'autres avaient déjà de l'expérience. On peut même dire

qu'ils étaient profondément studieux quand ils s'attelaient à l'écriture.

Un comité de publication, c'est à la fois une mise en synergie de bonnes

volontés et la recherche de points de vue originaux. Cela reste valable aujourd'hui. Un de mes meilleurs souvenirs consiste à avoir pu obtenir pour parution en février 1993, en connivence avec Jean-Claude Malo, un entretien avec l'écrivain anglais John Berger ⁽²⁾. Il vivait en grande partie en France, en Haute-Savoie. J'avais été impressionné par ses écrits sur le monde paysan dit traditionnel. Loin d'en faire des attardés, John Berger avait au contraire une vision lumineuse du rapport au vivant que les paysan·nes portent globalement. Il nous appelait « la classe des survivants » et disait : « Il devient possible que la classe des survivants n'aille pas survivre. » Cet ouvrage, *La Cocadrille*, se trouve aujourd'hui facilement et il est d'une beauté bien ignorée de tous les Duplomb de la terre. ■

 **Jean-Claude Moreau**

(1) *Agrisept* était un hebdomadaire agricole de sensibilité chrétienne, publié de 1964 à 1986 et tiré à cent deux mille exemplaires. Héritier du journal *Foyer rural* (1936), il a accompagné les évolutions du monde agricole avec un regard progressiste.
(2) Critique d'art, romancier, poète et militant politique, le Britannique est décédé à l'âge de 90 ans. Il avait partagé sa vie entre Paris et une petite communauté rurale des Alpes françaises, où il s'était réinventé en chroniqueur de la vie paysanne.

 **Numéro 389 - juin 2022**



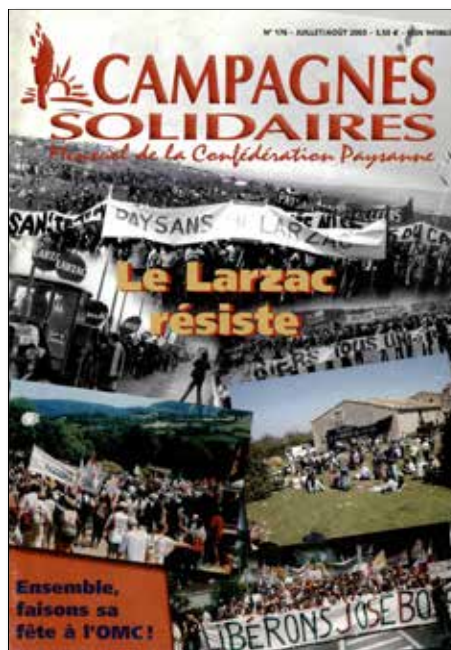
Se former au journalisme en étant paysanne

Le comité de publication de *Campagnes solidaires*, moi, je l'aime depuis que je suis engagée à la Conf' nationale, en 2004. Toute novice au comité national (CN), j'apprends que c'est bien, quand en plus du mandat CN on travaille dans une ou deux commissions nationales. Aucune hésitation ! Pour moi, ce sera le comité de publication. Bon, au début, je n'étais pas à l'aise. « Je suis nulle, je n'y connais rien, je ne suis pas légitime. D'abord la Conf', je ne la connais pas, en plus j'écris comme une brêle... » Bref, la ritournelle de la nana qui se dévalorise, surtout que le comité est composé d'anciens, de grands écrivains-hyper-doués-syndicalistes de la première vague-très-très-politisée – que des mecs !

Tant pis, je me lance. J'aime bien écrire, et je suis curieuse, remplie de bonne volonté. Je suis bien accueillie et ne me sens pas trop jugée. Quelques années passent. Je prends un peu d'assurance. Et puis, en 2014, s'opère un changement de répartition du temps de travail salarié. Il faut s'organiser autrement pour boucler chaque mois. Nous, membres du comité, prenons acte qu'on va peut-être en faire un peu plus...

 **Véronique Léon**

 **Numéro 176 - juillet-août 2003**



« Au fait ça te dirait de passer à la vitesse supérieure ? »

Voilà comment Benoît [Ducasse], à l'époque, m'a donné le déclic. Pourquoi ne pas aller plus loin ? Me former, donner plus de temps à mon cher journal ?

La proposition est examinée au CN suivant, qui décide de me financer une formation journalistique. Une op-

portunité formidable ! J'avais déjà participé au début de mon engagement confédéré à une formation interne : « écrire pour être lu et compris », avec une journaliste de France Culture. J'avais adoré !

C'est à l'Emi, école des métiers de l'information à Paris, que j'ai suivi une semaine de formation. C'était passionnant !

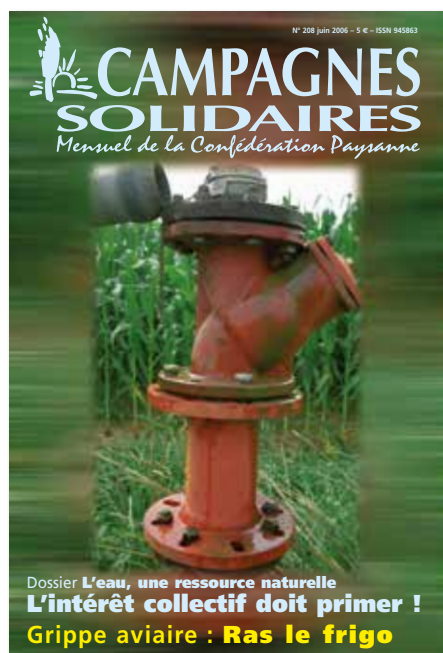
La formatrice, journaliste, historienne et féministe, m'a tout de suite plu. Directe et pragmatique, elle nous a jetées, l'autre élève et moi, dans la pratique après quelques apports théoriques : micro-trottoir, compte rendu d'audience au tribunal de Paris, en-

quêtes diverses et rédactions. Nous n'avons pas chômé !

J'aimais déjà bien écrire, mais là, ça m'a donné des ailes !

Le plus difficile dans l'écriture c'est de se jeter à l'eau. Les astuces techniques aident un peu. Le principal reste l'envie de dire.

Alors, si ça vous dit, à vos plumes ! ■



 **Numéro 208 - juin 2006**

Du côté des abonnés-es

Abonné depuis deux ans à *Campagnes solidaires*, je le lis de la première à la dernière ligne systématiquement. Pourquoi ? D'abord parce que mon amie militante à la Conf' me menace si je ne le fais pas, après m'avoir menacé si je ne m'abonnais pas. Et surtout parce que j'y trouve bien des choses qui me passionnent : des éditoriaux qui donnent le ton, des nouvelles des luttes (ça me parle en tant qu'ancien syndicaliste salarié), des analyses politiques pertinentes, des dossiers complets sur différentes problématiques, soutenues tant par l'expérience

des confédéré-es que par des analyses de scientifiques ou de personnalités qualifiées, des reportages sur des exploitations parfois atypiques, des propositions de solutions aux problèmes écologiques, agromonomiques et d'alimentation, qui concernent tout le monde, etc. Je parcours même les petites annonces, c'est dire. Bref, un journal syndical efficace, engagé, intéressant même pour un non-paysan comme moi. À conseiller pour ne pas désespérer de notre pauvre humanité. Ah j'allais oublier : l'envoi par la poste sans plastique, ça dit quelque chose aussi ! ■

 **Jacques Lefebvre, Ardèche**

Rejoignez-nous !

Les manières de s'impliquer à *Campagnes solidaires* sont multiples. Vous pouvez proposer des idées de dossier ou de sujets, partager vos coups de cœur et vos coups de gueule, nous raconter les films et livres qui vous ont marqué-es, interviewer, envoyer des annonces, annoncer un événement... N'hésitez pas aussi à faire remonter vos actions : c'est une façon de les rendre visibles et de donner des

idées à d'autres confédéré-es. Ce que vous vivez sur le terrain et dans vos fermes est le cœur du journal.

Toutes les compétences sont bienvenues : vous aimez écrire ? Relire et corriger des textes ? Faire des photos ? Faites-le-nous savoir et nous aurons plaisir à vous accueillir. N'oubliez pas également qu'il est possible de se former, à tout âge.

S'impliquer c'est aussi faire vivre le journal dans les campagnes.

 **Sophie Chapelle et Roxanne Mitralias**

Faites comme Véronique Léon, l'agence publicitaire de *Campagnes solidaires* : abonnez vos ami-es et vos stagiaires, parlez du journal à chaque assemblée générale, faites-en des lots de tombola pour la fête de la Conf', laissez traîner des numéros un peu partout derrière vous dans les salles d'attente ou dans les toilettes. *Campagnes solidaires*, c'est nous toutes et tous ! ■



© Conf'

 En haut de gauche à droite : Jean-Claude, Sophie, Christian, Fanny, Roxanne, Dominique, Véro, Jean-Pierre. En bas : Stéphane, Michèle, Michel, Marc et Céline.

Véro : Toujours prête à dégainer son dernier *Campagnes solidaires* pour vendre un abonnement, quitte à pousser sa victime à s'abonner une deuxième fois, et l'interroger ensuite pour vérifier qu'elle a lu tous les articles.

Christian : L'histoire de La France Agricole avec un petit h c'est lui, il n'a pas son bac et ça, ce n'est pas petit comme information !

Michèle : Fidèle contradictrice de Christian, et ça se finit chez Ben autour du couscous.

Jean-Claude : Peut débattre des heures avec Christian. Plus calme à l'heure de la sieste.

Céline : Miss chiffres. Rend toujours ses articles en retard, mais ça passe. Rêve de

faire un jour une parodie de *Campagnes solidaires*.

Roxanne : La cheffe d'orchestre. Parvient diplomatiquement à recadrer les digressions de Christian et de Jean-Claude. Officiellement secrétaire de rédaction salariée à temps plein (coordination, relecture, corrections, titraille, iconographie, etc.).

Sophie : Miss dossier, elle recadre, telle madame Irma, elle prévoit les sujets brûlants trois mois à l'avance. Officiellement journaliste salariée à temps partiel.

Marc : Ami de la Conf', avec toujours un article prêt sous le coude, bien argumenté

Et bien sûr à la direction de publication. **Stéphane Galais** et **Fanny Métrat**, accessoirement aussi porte-parole de la Conf' Longtemps on a eu notre **Michel** (Curade), le « professeur » qui commence toutes ses phrases par « si tu veux... », un joli poète qui nous suit, mais ne vient plus au comité. Et aussi toutes celles et ceux derrière leurs ordinateurs, indispensables à votre journal préféré : les illustrateur-ices (Samson, Rodho, Denys et Claire Robert) ; les gestionnaires (Jean Pierre, Dominique et Aude) ; les relecteur-ices (Benoit, Jean-Claude, Pascal ou Agnès, et d'autres à venir), et enfin notre fidèle maquettiste (Pierre).

Travail détaché : à Nîmes, une victoire amère pour Yasmine Tellal

Nîmes, 22 mai 2025, 8 h 30. Plus d'une cinquantaine de militant·es convergent vers le parvis du tribunal. À l'appel du Codetras, syndicats et collectifs solidaires se mobilisent pour une cause juste : apporter leur soutien à Yasmine Tellal, en première ligne contre l'esclavage moderne dans les champs.

Yasmine Tellal est une travailleuse détachée dans le secteur agricole. Comme des centaines de ses compagnons et compagnes de galère, elle a été victime d'un système d'exploitation proche de l'esclavage dans les vastes domaines agricoles de La Crau, de la Provence et de la vallée du Rhône. De 2012 à 2017, elle a été employée par des sociétés espagnoles et mise à disposition de grands domaines dans des conditions inhumaines, parmi les plus effroyables.

Mais à partir de 2017, elle a dit stop. À visage découvert, elle a commencé à dénoncer et à lutter contre l'exploitation, mais aussi contre les violences subies dans le cadre du travail détaché. Ces violences – le harcèlement, le chantage, les agressions sexuelles – ont pourtant disparu des charges retenues dans le procès pénal, tout comme dans d'autres procédures auparavant remportées aux prud'hommes.

Des journées de neuf heures sans pause, à manger en cachette, des heures supplémentaires jamais rémunérées : voilà le quotidien. Elle a aussi collaboré de l'intérieur, pendant plus de deux ans, à l'enquête judiciaire sur le pseudosystème de « détachement », en échange d'une promesse – non tenue – de protection en France et d'un engagement institutionnel fort contre ces injustices.

En 2020, Yasmine a décidé de saisir la justice. Depuis, elle et ses corequ岸ant·es ont remporté tous leurs procès, aux prud'hommes comme au pénal.

Ce jeudi 22 mai, les dirigeants de l'entreprise espagnole de travail temporaire (ETT) Laboral Terra faisaient appel du jugement pénal rendu en première instance en faveur de Yasmine. Cette entreprise l'exploitait – comme tant d'autres – pour le compte de sociétés locales de conditionnement et d'expédition.

Les deux gérants, Diego Carda Roca et Sonia Ferrandez Fullera, avaient été condamnés en 2023 à verser près de

 **Didier Marion,**
porte-parole de la
Conf' paysanne
dans le Gard

 Plus d'infos
sur le Codetras
(Collectif de
défense des
travailleur·euses
étranger·ère·s dans
l'agriculture) sur :
codetras.org

 À lire sur
Basta ! « L'impunité
totale » des
entreprises qui
exploitent les
saisonniers
agricoles, par
Sophie Chapelle :
uriz.fr/uBqj

100 000 euros d'indemnités à Yasmine et trois autres ex-travailleurs détachés (soit 25 000 euros chacun) pour préjudices économiques, financiers et moraux. Le couple avait aussi éclopé de cinq ans de prison, dont deux fermes, en juin 2022, pour travail dissimulé, sans être incarcéré.

Insolvabilité

Au moment de l'audience d'appel, ni les prévenu·es ni leurs avocat·es n'étaient présents. Leur absence laisse supposer que le jugement en première instance sera confirmé. Mais ce ne sera pas une victoire réjouissante. Tout indique que cet appel n'avait pour seul objectif que de gagner du temps, sans doute pour organiser leur insolvabilité. C'est donc une victoire amère pour Yasmine, qui démontre à quel point ces entreprises esclavagistes sont prêtes à tout. Et qu'il faut les combattre, sans relâche.

Mais pour les combattre efficacement, il faut élargir la cible. Jusqu'à présent, seules les ETT ont été poursuivies et condamnées (comme Laboral Terra et Terra Fecundis). Pourtant, les domaines agricoles et les sociétés de conditionnement qui utilisent cette main-d'œuvre sont tout aussi responsables et complices. Au mieux, ils ferment les yeux. Au pire, ils

organisent activement l'exploitation, en gérant eux-mêmes le logement – souvent indigne – de centaines de travailleur·euses, isolé·es dans des mas perdus au fond de la campagne, coupé·es du monde, sous emprise totale. Certains vont jusqu'à gérer la logistique complète de ces travailleur·euses sur toute la saison, assumant pleinement le caractère esclavagiste du système. À l'avenir, ces entreprises doivent-elles aussi être poursuivies en justice, au même titre que les ETT ? Ce ne sera pas une mince affaire, mais c'est indispensable. La lutte contre ces systèmes esclavagistes doit être au cœur du combat syndical paysan.

Car pour être rentable et inonder les marchés de produits à bas prix, le système capitaliste agro-industriel repose sur deux piliers : la destruction du vivant par l'agrochimie pour maximiser la production et l'esclavagisation des humains pour réduire les coûts.

C'est donc sur ces deux fronts que nous, syndicalistes paysan·nes, devons concentrer notre lutte. Pour faire reculer ce système mortifère, pour qu'en France comme ailleurs dans le monde, les productions paysannes puissent nourrir dignement les populations et rémunérer justement les paysan·nes et tous les travailleur·euses de la terre. ■

 Lors de
l'audience le
22 mai à Nîmes,
des militant·es
sont venu·es
soutenir Yasmine
Tellal dans son
combat et protester
contre le système
d'exploitation des
travailleur·euses
agricoles.



© Sophie Chapelle

Patrice Persia, en lutte contre un poison d'État

Militant pour l'accès au foncier en Martinique, l'apiculteur s'oppose aux héritiers des grands domaines coloniaux. En première ligne face au scandale du chlordécone, il nous parle des luttes pour la terre, la santé et la justice.

Patrice Persia s'est installé en apiculture en 2002 près de la ville du Robert, sur le littoral centre-est. Le Martiniquais est membre de l'Opam⁽¹⁾ et, depuis 1993, de l'Assaupamar⁽²⁾, association écologiste qui milite depuis plus de quarante ans pour la protection de l'environnement, des terres agricoles, du patrimoine foncier et de la biodiversité sur l'île. Dans sa jeunesse, il a brièvement été ouvrier agricole dans les bananeraies. Une expérience interrompue brutalement lorsqu'il a tenté de créer un syndicat : « J'ai été viré », résume-t-il.

Parmi les 2 500 agriculteur·ices de l'île, environ 200 sont membres de l'Opam. L'organisation regroupe à la fois des familles paysannes de longue date et des personnes en reconversion. Sur l'île on trouve de nombreux petit·es paysan·es exerçant une autre activité professionnelle : ils sont cotisant·es solidaires. Patrice Persia a été président du syndicat des apiculteurs martiniquais de 2020 à 2023, qui fait également partie de l'Opam.

À la fin des années 1990, des militant·es issu·es de l'Assaupamar rejoignent l'Opam afin de lutter pour l'accès au foncier agricole, souvent en occupant des terres encore détenues par les békés – descendants des anciens esclavagistes. Ces derniers contrôlent encore une grande partie de l'économie locale, notamment la canne, le rhum et les échanges commerciaux. « Les békés sont très bien structurés, ils ont leurs affaires », s'exclame le paysan. Dans ce contexte, l'installation des jeunes agriculteur·ices reste particulièrement difficile. L'Opam défend une agriculture paysanne martiniquaise, fondée sur de petites exploitations, en opposition à la FDSEA locale, dominée par les intérêts békés.

L'Assaupamar, toujours très active, a mené de nombreuses luttes emblématiques. Elle a contribué à préserver une zone du sud de l'île, anciennement des salins, convoitée par une société touristique qui souhaitait y implanter un hôtel. « Ce sont les plus belles plages qu'il fallait sauver de la

 **Roxanne Mitralias**

(1) Organisation patriotique des agriculteurs martiniquais. L'organisation est affiliée à la Confédération paysanne nationale
(2) Association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais
(3) Commission territoriale d'aménagement foncier
(4) En France, des rapports comme ceux de Snegaroff (1977) et Kermarrec (1980) signalaient déjà des taux anormalement élevés dans l'eau.
(5) Lyannaj pou Dépolisyon Matinik
(6) urlz.fr/uBhv

bétonisation », explique l'apiculteur. À travers ces combats, une véritable écologie politique a vu le jour en Martinique : lutte contre les projets destructeurs, protection de la mangrove, opposition aux centres commerciaux. « On s'est beaucoup battu contre les békés, contre les hôtels, les centres commerciaux », souligne-t-il.

Aujourd'hui, les mobilisations se sont élargies. Des collectifs plus vastes, rassemblant associations, syndicats et partis politiques, soutiennent activement les occupations de terres. L'Opam siège désormais à la CDAF⁽³⁾, où elle défend les projets des jeunes agriculteur·ices. Avoir du foncier disponible est la première marche vers la souveraineté alimentaire : « En Martinique, 80 % de ce que nous mangeons vient de l'extérieur », déplore Patrice.

Héritage toxique

Mais c'est la pollution au chlordécone qui constitue le plus lourd fardeau. « Le chlordécone est partout : l'eau, les terres sont polluées. On ne peut plus y produire », alerte-t-il. Ce pesticide a été massivement employé pendant des décennies, principalement contre le charançon du bananier. La production de bananes destinée à l'export a contaminé durablement l'île. « Il s'agit d'un cas emblématique de pollution

irréversible », souligne Patrice, la rémanence du produit est estimée entre 4 000 et 11 000 ans selon des études datant d'avril 2025.

« La prise de conscience a commencé à la fin des années 1980, après la détection de niveaux anormalement élevés de chlordécone dans des patates douces exportées vers la métropole », nous explique le paysan. Les associations écologistes alertent aussi sur la pollution de l'eau⁽⁴⁾, puisque du désherbant est trouvé dans l'eau embouteillée. « Avant, on parlait dans le désert », se souvient Patrice.

Aujourd'hui, les restrictions sont nombreuses : certaines cultures, comme les tubercules, sont interdites ; d'autres, comme le piment ou la tomate, sont tolérées. La banane, la canne et les cultures hors-sol sont les seules autorisées : « Le chlordécone n'est pas censé remonter, mais... », ironise-t-il. Tout ce qui touche directement le sol – œufs, poulets en plein air – est banni.

Pendant des décennies, chaque samedi, la Coalition pour dépolluer la Martinique⁽⁵⁾ a organisé des rassemblements à Fort-de-France. Selon une étude de 2013 de Santé publique France, plus de 92 % des adultes antillais·es sont aujourd'hui contaminé·es. Le chlordécone,

Les Antilles, zone sacrifiée

Le chlordécone est un pesticide organochloré utilisé dans les bananeraies antillaises de 1972 à 1993. Sa toxicité pour la santé humaine et l'environnement était connue dès les années 1960 par les fabricants, les exploitants et les autorités publiques. Malgré son interdiction aux États-Unis en 1976, la France a continué à l'autoriser, octroyant même des dérogations spécifiques à l'utilisation dans les Antilles jusqu'en 1993, cédant à la pression des lobbies de la banane. Des États membres de l'Union européenne l'ont interdit dès 1980. En 1990, sous pression européenne, la France accepte de l'interdire, tout en fermant les yeux sur la contrebande. Aucun dispositif de dépollution, de santé publique, ni d'information n'a été mis en place.

cancérigène probable, est aussi un perturbateur endocrinien. « *Il touche les femmes, les fœtus, les enfants* », insiste Patrice Persia. Il provoque des troubles neurologiques, des malformations congénitales, une perte de quotient intellectuel, et il est épigénétique : ses effets se transmettent sur plusieurs générations.

À l'origine, ce combat était porté par un petit noyau indépendantiste. Depuis la fin des années 2000, il s'est élargi à la santé publique. D'anciennes ouvrières agricoles prennent enfin la parole, malgré la peur. Nombre d'entre elles et eux n'étaient pas déclarés. « *On éparpillait le produit à mains nues, sac sur le dos, sans protection* », témoigne le paysan. Les plus exposés étaient les ouvrières des bananeraies, mais même les petits paysans en ont utilisé en pensant bien faire. Le collectif des ouvrières empoisonnées par le chlordécone (Coadepe) s'est formé ⁽⁶⁾.

En décembre 2021, la France a reconnu le cancer de la prostate comme maladie professionnelle pour les travailleurs agricoles exposés au chlordécone. Pourtant, des chercheurs comme le professeur Belpomme ont établi dès 2005 un lien direct avec ce pesticide. Les Antilles, notamment la Martinique (227,2 cas pour 100 000 hommes en 2012), affichent l'un des taux les plus élevés au monde. Mais, les mesures de prévention restent largement insuffisantes, et à ce jour, le nombre de cancers officiellement reconnus en lien avec le chlordécone dans la région est inconnu. Pour se dépolluer, « *il faudrait six mois sans contact : ne pas boire l'eau, ne rien manger de contaminé* », conclut, amer, Patrice. ■



© Patrice Persia



Patrice Persia travaille principalement avec des abeilles locales, mais regrette-t-il, « *il y a beaucoup de reines importées, notamment de type Buckfast* ». À 59 ans, il possède entre 180 et 200 ruches avec lesquelles il produit du miel, du pollen et de la propolis. Sa production est écoulée en circuit court, à domicile et sur le marché de sa ville. On recense aujourd'hui environ soixante apiculteurs professionnels sur l'île, ainsi que quelques 250 amateurs.

Les procédures judiciaires

En 2006 et 2007, deux plaintes ont été déposées contre X par des associations, en Martinique et en Guadeloupe, l'une pour empoisonnement et mise en danger de la vie d'autrui, l'autre pour administration de substances nuisibles. La Confédération paysanne s'est constituée partie civile. Après des années d'enquête, la procédure débouche sur un non-lieu en janvier 2023 : aucun procès n'aura lieu. En septembre 2018, Emmanuel Macron a assuré que l'État devait prendre sa part de responsabilité dans la pollution au chlordécone. Mais cette déclaration n'a entraîné que peu de mesures concrètes. Au 18 mars 2024, 174 dossiers ont été reçus par le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides pour les départements de Martinique et de Guadeloupe

et seulement soixante-six rentes sont aujourd'hui versées, avec un montant moyen de 4 345 euros par an.

Parallèlement, le tribunal administratif de Paris a reconnu en juin 2022 les « négligences fautives » de l'État, ayant permis la vente prolongée du pesticide. Mais les demandes d'indemnisation ont été rejetées en première instance. 1 286 plaintes individuelles, dont celle de Patrice Persia, ont été déposées, dans ce cadre, pour obtenir réparation au titre du « préjudice d'anxiété ». En mars 2025, la cour administrative d'appel de Paris a statué en faveur de onze plaignant·es, qui devraient recevoir chacun·e entre 5 000 et 10 000 euros. En mai 2025, le tribunal administratif de Martinique a donc condamné l'État à indemniser deux victimes.

FCO et MHE : l'immunité, ça se prépare !

Le jeudi 23 janvier, la Confédération paysanne du Tarn a invité Gilles Foucras, vétérinaire et enseignant-chercheur à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, à rencontrer les éleveuses et éleveurs du département pour échanger sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Quarante-cinq éleveuses et éleveurs se sont réunies entre Brassac et Lescure d'Albi, en présence des responsables ovin et bovin de l'Établissement départemental de l'élevage, ainsi que du directeur du service de la Direction départe-

mentale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSP) du département.

La MHE et la FCO ont causé d'importants dégâts dans les élevages ovins et bovins ces deux

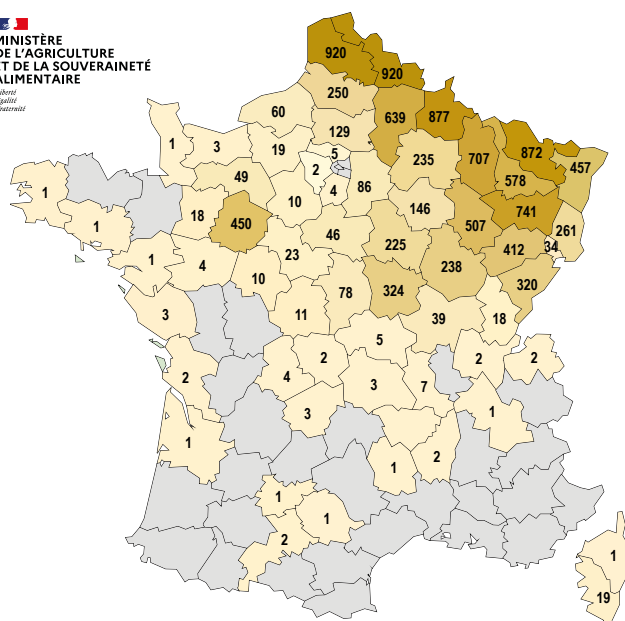
 **Audrey, Laure, Daniel**, paysan·nes dans le Tarn

dernières années. Pour amorcer la discussion, la parole a d'abord été donnée aux participant·es à travers des Post-it afin qu'ils et elles puissent exprimer leur ressenti et poser leurs premières questions. Les éleveur·euses ont exprimé une difficulté à vivre la situation, un sentiment de stress, de l'anxiété allant parfois jusqu'à la dépression ou un ressenti d'impuissance face à la maladie. De nombreuses interrogations ont été soulevées, notamment sur les risques et la nécessité de la vaccination, la durée et le développement de l'immunité naturelle, les effets de la maladie sur le renforcement ou l'affaiblissement des animaux, le lien entre l'état général du troupeau et sa résistance aux maladies, ainsi que les autres moyens de prévention possibles.

Gilles Foucras a d'abord présenté des cartes illustrant la diffusion des virus sur le territoire national. Concernant le sérotype 8 de la FCO, il n'existait au moment de notre réunion pas de carte officielle recensant les cas déclarés ⁽¹⁾, l'État ayant apparemment jugé cela inutile. Pourtant, ce variant a connu une nouvelle explosion depuis 2023. Les analyses montrent qu'il s'agit d'une nouvelle introduction : la souche actuelle diffère de celle de 2006-2007, qui avait été éradiquée en 2012 grâce à la vaccination. Un nouveau virus BTV8 (*Blue Tongue Virus* de sérotype 8) très proche est réapparu en 2023, sans explication claire. La MHE est fortement présente à l'ouest du pays, tandis que la FCO3 se concentre au Nord et à l'Est – bien qu'elle ait fait des incursions jusque dans la vallée de la Garonne en 2024. Les ovins et bovins sont les principaux animaux infectés, bien que les caprins, camélidés et ruminants sauvages puissent également être touchés.

FCO et MHE sont des virus à ARN, ce qui signifie qu'ils mutent facilement. Ils sont composés de plusieurs protéines, mais deux sont

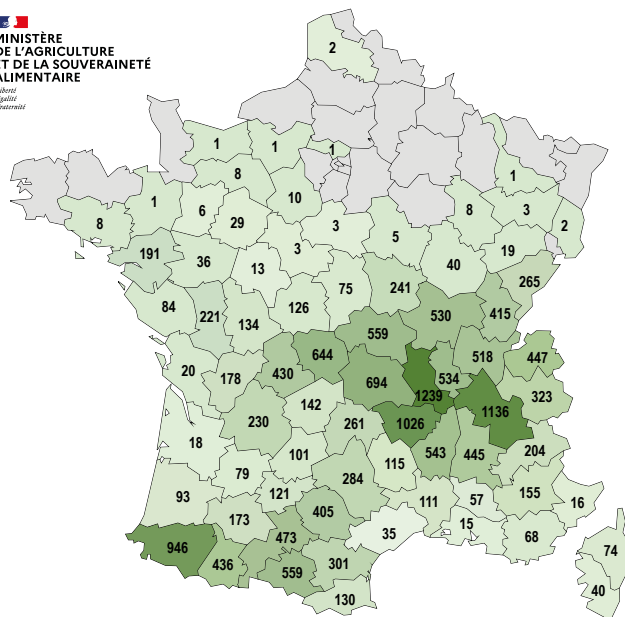

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



(1) Désormais, le ministère de l'Agriculture publie toutes les semaines des cartes des foyers de FCO-3 et FCO-8 par département : urlz.fr/si4u

 Nombre de foyers FCO BTV 3 déclarés par département au 30 mai 2025


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



 Nombre de foyers FCO BTV 8 déclarés par département au 30 mai 2025

essentielles. La VP7, identique pour tous les sérotypes, permet la production d'anticorps et sert à détecter l'infection via une prise de sang. La VP2 varie selon les sérotypes et induit une réponse immunitaire spécifique, d'où la nécessité d'autant de vaccins que de sérotypes. Par conséquent, un vaccin contre la FCO8 n'est pas efficace contre le sérotype 3 de la même maladie. L'analyse par PCR (*Polymerase chain reaction*) permet de détecter la VP2 et de déterminer le sérotype en cause.

Le culicoïde

Ces pathologies se transmettent par un moucheron piqueur, le culicoïde, dont la durée de vie est d'environ quarante jours. Il prolifère dans les milieux humides et pique les animaux tous les trois jours environ, inoculant ainsi le virus. Un animal en bonne santé et immunisé pourra stopper la multiplication du virus, tandis qu'un animal plus fragile tombera malade.

Les symptômes sont bien connus : inflammations de la bouche, gonflements, forte salivation, rougeur du muque, hyperthermie. Les mâles peuvent devenir stériles en raison des accès de fièvre, tandis que les femelles gestantes risquent de transmettre le virus au fœtus, provoquant des malformations (hypercéphalie) ou des troubles des capacités innées, comme la tétée.

La vaccination permet de stimuler l'immunité et de limiter la propagation du virus. Les vaccins utilisés en Europe sont désormais inactivés,

ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas transmettre la maladie aux animaux vaccinés. Cependant, ils contiennent des adjuvants pouvant provoquer des réactions locales ou une légère baisse de forme. Les fabricants estiment que l'immunité dure un an, mais des observations montrent que les anticorps peuvent parfois persister jusqu'à quatre ou cinq ans. Une stimulation par contact avec le virus pourrait prolonger cette immunité, ce qui signifie qu'il ne serait pas nécessaire de vacciner tous les ans.

Toutefois, ces souches de FCO sont nouvelles sur notre territoire et encore très mal comprises. De plus, les modalités d'évaluation des vaccins par leurs fabricants ne sont pas fiables à 100 %, d'autant plus que les nouveaux vaccins (par exemple ceux contre le FCO3) bénéficient d'un processus d'évaluation et d'autorisation accéléré. Ainsi, nous avons recensé quelques cas de troupeaux ayant été contaminés par la FCO8 moins d'un an après avoir été vaccinés.

Le principal risque actuel pour les élevages tarnais est la propagation de la FCO3, qui pourrait arriver dès cet été avec l'activité des culicoïdes favorisée par la chaleur. La MHE et la FCO8 étant déjà bien présentes, les troupeaux ont probablement déjà été exposés à ces virus. Pour les éleveurs et les éleveuses souhaitant vacciner, il serait donc préférable de prioriser la vaccination contre la FCO3 dans le Tarn. À l'exception des analyses sérologiques, il n'existe pas de moyen fiable et



accessible pour évaluer l'immunité des animaux chaque hiver, ce qui pourrait être une piste de recherche intéressante.

Aucune étude ne permet aujourd'hui d'identifier précisément les facteurs favorisant le développement spontané d'anticorps, mais quelques principes peuvent être retenus. Pour les jeunes, un bon transfert colostrale est essentiel. Une alimentation équilibrée est également primordiale, notamment avec des apports suffisants en énergie, protéines, oligo-éléments, minéraux et vitamines, comme le sélénium. Selon Gilles Foucras, les financements pour ces recherches sont malheureusement difficiles à obtenir.

À la Confédération paysanne du Tarn, nous souhaitons poursuivre ces réflexions, car il faudra apprendre à vivre avec ces virus. Nous envisageons de constituer un groupe de travail avec des éleveuses et éleveurs afin de définir ensemble des pistes d'action, d'identifier des besoins en recherche et de trouver des partenaires prêts à nous accompagner. De nombreuses questions posées lors de la conférence restent en suspens. Il nous appartient donc de chercher ensemble des réponses. Avis aux éleveuses et éleveurs motivés ! ■

Le 3 avril 2025, dans une lettre ouverte à la ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ⁽¹⁾, la Confédération paysanne demandait le lancement de « *protocoles [...] bâtis par des scientifiques, en collaboration étroite avec les éleveurs et les éleveuses* » au sujet de la FCO, afin de « *connaître les facteurs et les pratiques pouvant expliquer la réaction différenciée des troupeaux* » et « *caractériser les immunités naturelles, acquises et vaccinales, à l'échelle de la vie de l'animal voire à l'échelle de plusieurs générations* ». Si la ministre n'a pas daigné répondre, l'Anses et GDS France ont transmis un état des lieux des recherches en cours. Ainsi, quelques travaux sont en cours, notamment sur l'impact de la MHE et de la FCO dans les troupeaux et la transmission placentaire des virus aux veaux. Mais cet état des lieux témoigne surtout d'un constat implacable : les financements dans la recherche sur les maladies qui impactent réellement l'élevage paysan sont largement insuffisants pour satisfaire les besoins.

(1) urlz.fr/uBic

Pour la défense des droits paysans en Palestine

Le 1^{er} mars, à l'occasion du Salon de l'agriculture, la Commission internationale de la Confédération paysanne a organisé une table ronde marquante sur la situation en Palestine. Des représentant·es de plusieurs organisations solidaires étaient réunis⁽¹⁾.

Ce temps d'échange, intense et riche, a mis en lumière l'importance des luttes paysannes comme résistance politique, écologique et sociale face à l'occupation israélienne. Dès l'ouverture, Youssef, représentant de l'UAWC, a dressé un tableau dramatique : « *Les Palestiniens résistent depuis 1948, mais depuis le 7 octobre, la violence a atteint un niveau inédit.* » Au-delà des dizaines de milliers de mort·es, il insiste sur un aspect peu médiatisé : la destruction de l'écosystème. « *100 000 tonnes de bombes ont été larguées. Certaines zones sont devenues inhabitables.* » L'écocide est reconnu par le droit européen, et 70 % des terres agricoles dans le nord de Gaza seraient aujourd'hui détruites, aggravant une situation alimentaire déjà critique.

Pierre Stambul (UJFP) a rappelé que Gaza est « *une prison à ciel fermé* ».

Depuis 2008, une politique d'isolement massif a frappé 2,3 millions de personnes. L'UJFP a développé des partenariats avec des paysan·nes locaux, finançant château d'eau, pépinière et maison des paysan·nes, pour leur permettre d'avoir une indépendance vis-à-vis des partis politiques. « *Leur vie est difficile, ils et elles sont criblé·es de dettes, mais parviennent à fournir légumes et poulets. Au robinet, l'eau est salée, car Israël pompe dans la nappe.* » Ces infrastructures ont été réduites en cendres depuis l'offensive de l'automne dernier.

Sarah Katz, également de l'UJFP, a vécu deux ans à Gaza : « *Là-bas il s'agit d'une toute petite agriculture, mais qui nourrissait Gaza, cette bande de 360 km², 40 km de long 6 à 12 km de large. Aujourd'hui la population est sous blocus et sous attaque génocidaire.* »

 **Christine Riba**, paysanne dans la Drôme et **Michèle Roux**, paysanne retraitée en Dordogne

La terre est farcie de bombes, c'est très dangereux. » Elle insiste sur la résilience agricole : malgré les attaques, les paysan·nes déplacé·es continuent de cultiver dès qu'un camp s'installe. « *Leur savoir-faire est intact, mais ils et elles sont empêchées de l'exercer.* » Elle appelle à la solidarité concrète : « *Nous pouvons être leurs mains, les leurs sont attachées. La récolte d'olive, par exemple, doit se faire très vite avant que les colons ou l'armée l'empêchent.* »

Le combat se mène aussi sur le terrain économique, comme l'a expliqué Sophie, militante d'Attac, partenaire du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). Attac dénonce notamment l'étiquetage frauduleux de produits israéliens fabriqués dans les colonies, et rappelle que les Nations Unies ont qualifié la colonisation d'illégal. En janvier, 250 député·es européens ont réclamé la suspension de l'accord de libre-échange UE-Israël : « *L'Europe importe 30 % de ses produits israéliens. Israël excelle dans le greenwashing. Il faut frapper là où ça fait mal : l'économie.* »

Pierre, éleveur en Haute-Savoie, a partagé son expérience de terrain : en tant que volontaire en Palestine en automne 2024, il a constaté le harcèlement permanent des colons, protégé·es par l'armée. Leur présence vise à empêcher toute forme de vie normale : boucher des puits, gazer des enfants, incendier des oliviers. Les paysan·nes palestinien·nes doivent faire face à des stratégies aussi absurdes que violentes, comme le lâcher de gazelles puis de sangliers dans les cultures. « *C'est une entreprise d'effacement total, qui rappelle la mise en réserve des peuples autochtones d'Amérique.* »

Dans un dernier mot, Youssef a souligné que « *la lutte contre le génocide à Gaza est aussi un combat mondial pour les droits humains* ». Il invite la jeunesse à venir en Palestine, pour témoigner, comprendre, et se former à la résistance. ■

Depuis octobre 2023, Israël mène une politique génocidaire contre les Palestinien·nes : à Gaza, plus de 57 000 mort·es, 125 000 blessé·es, deux millions de déplacé·es. La famine est utilisée comme arme de guerre, l'aide humanitaire est bloquée aux frontières, les journalistes sont interdit·es d'entrée. En Cisjordanie, plus de 500 Palestinien·nes ont été assassiné·es ces deux dernières années.

En dépit de quelques paroles critiques, les États occidentaux, dont la France, poursuivent leurs soutiens militaires, économique et politique à Israël. Mais la solidarité s'organise.

Le 1^{er} juin 2025, une nouvelle Flottille de la liberté a quitté la Sicile pour briser le blocus maritime. Le voilier Madleen, chargé d'aide humanitaire, a été intercepté par l'armée israélienne dans les eaux internationales, en violation du droit international. Les passager·es ont été arrêté·es et emprisonné·es. En parallèle, des convois de solidarité pour briser le siège de Gaza sont partis de Tunis et du Caire.

En France aussi, la mobilisation continue : les dockers CGT refusent de charger du matériel militaire destiné à Israël, la place de la République est occupée à Paris, des manifestations sont organisées tous les samedis. Mais, de nombreux militant·es propalestinien·nes sont poursuivi·es pour apologie du terrorisme et le gouvernement a annoncé la dissolution d'Urgence Palestine.

Face à cela, il faut agir : faire pression pour cesser toute coopération économique ou universitaire avec Israël et, quand c'est possible, partir aider aux récoltes, notamment d'olives, en Cisjordanie. Ce qui se passe à Gaza est un crime contre l'humanité, et nous ne pouvons rester silencieu·ses.

 **Fanny Métrat et Morgan Ody**

(1) L'Union of Agricultural Work Committees (UAWC), l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), ATTAC, ainsi que Pierre Maison, paysan et volontaire international, Fanny Métrat, de la Confédération paysanne et Morgan Ody, de la Via Campesina.

En Maine-et-Loire, à la découverte des semences paysannes

Le 22 février, dans un esprit de partage des savoirs, une dizaine de personnes se sont réunies chez Pierre Dorand, dans le Maine-et-Loire, à Briollay, avec la participation de Valentin Beauval. Tous deux sont engagés dans la défense et la valorisation des semences paysannes.

Pierre s'est lancé dans la production de semences biologiques en 2005, tout en continuant à enseigner la biologie et la génétique dans un lycée agricole. Passionné par la génétique végétale, il défend activement la sélection massale, une méthode qui consiste à choisir les meilleurs individus d'une population cultivée pour reproduire les générations suivantes. Ce travail, rigoureux et patient, permet d'obtenir des variétés adaptées à leur environnement local.

En 2012, il crée sa propre marque : Aubépin, du nom du lieu-dit où il produit ses semences de légumes, d'aromatiques, de fleurs et d'engrais verts. Il s'y consacre alors à temps plein et met en place un atelier de traitement des semences, intégrant toutes les étapes : séchage, battage, triage, calibrage, broyage, ensachage, étiquetage. En 2021, il lance un site internet (aubepin.fr), qui permet la vente directe à la fois aux professionnel·les et aux amateur·ices. On y trouve aujourd'hui une quarantaine d'espèces et plus de 120 variétés disponibles.

Pierre Dorand restaure et multiplie aussi des variétés anciennes ou oubliées. Ce travail de « maintenance » vise à restaurer l'homogénéité des variétés et leur fidélité à la description figurant au catalogue, après des dérives survenues à la suite d'hybridations involontaires ou de croisements indésirés. Il faut plusieurs générations pour stabiliser une variété, et si elle est jugée distincte, homogène et stable, elle peut être inscrite au catalogue officiel des semences. Encore faut-il respecter des normes strictes : absence de maladie, bon taux de germination, conformité d'étiquetage, etc. Le ou la sélectionneur·euse peut alors obtenir un Certificat d'obtention végétale (COV), qui lui garantit un quasi-monopole d'exploitation pendant vingt ans.

En France, toute semence destinée à la vente doit être inscrite à ce catalogue. Ce protocole est long et

 **Michel Denis, Jean-Louis Lecourbe, Guy Malinge et Michel Touchais, amis de la Conf'**

coûteux, sans compter une cotisation annuelle pour son maintien – entre 4 000 et 10 000 euros. Ces sommes sont supportables pour les semenciers industriels, qui les amortissent sur de gros volumes. Mais elles sont souvent inaccessibles pour les petit·es producteur·ices. Lorsqu'une variété n'est pas protégée, elle tombe dans le domaine public, et le travail de l'obteneur·euse n'est pas rémunéré. Le monde des semences, qu'il soit conventionnel ou bio, n'échappe pas aux logiques de compétition ni aux rapports de force.

À l'international

Valentin Beauval, ancien producteur de semences, a partagé ses nombreuses expériences à l'étranger, notamment en Afrique, où les semences paysannes sont essentielles à la survie de nombreuses communautés. Il rappelle que dans chaque région du monde, les populations ont façonné leurs modèles agricoles et alimentaires selon le climat, l'altitude, les ressources en eau et la nature des sols. La domestication des plantes est le fruit d'un long travail collectif, souvent sans intérêt lucratif dans le but d'améliorer les conditions de vie. Dans bien des régions, les semences se partagent, se transmettent, et ne s'achètent pas.

Dans les zones rudes, les paysan·es conservent parfois plus de semences que nécessaire, par prudence, pour pouvoir ressemer après une perte ou venir en aide à un·e voisin·e. Le réflexe de la sélection est naturel, basé sur l'observation et l'adaptation. Les paysan·es n'hésitent pas à collaborer avec les chercheur·euses, quand cette collaboration est équilibrée. En Afrique, confrontée à un changement climatique rapide, on s'efforce d'anticiper en recherchant des semences déjà adaptées à des conditions similaires à venir.

Valentin insiste sur la pertinence de la sélection massale, qui valorise les plantes bien adaptées à leur terroir. À l'opposé, les OGM, souvent présentés comme une solution miracle, déposent les agriculteur·ices de leur maîtrise des semences et n'ont pas permis, contrairement aux promesses, de réduire l'usage des pesticides.

Cette rencontre a mis en lumière la richesse et l'utilité de la sélection semencière. L'Anjou est une région semencière : il y a beaucoup de multiplication pour les industriels ou production sous contrat de semences hybrides, notamment de maïs. À l'inverse, les artisan·es semencier·es angevin·es s'efforcent de faire vivre la biodiversité cultivée. ■

 **Les Ami-e-s de la Conf' 49 ont organisé une discussion autour des semences paysannes avec Pierre Dorand, artisan semencier et Valentin Beauval, paysan retraité, le 22 février à Briollay.**



© Ami-e-s de la Conf' 49

Paysan prisonnier, Stalag IX A

Mémoire de François Galisson

Le 22 juin 1940, dans les Vosges, François Galisson est fait prisonnier avec 20 000 autres soldats français et interné au Fronstalag de Bacca-rat, un camp de prisonniers de guerre établi par les autorités allemandes dans la zone occupée, destiné aux soldats capturés après la débâcle française. L'armée française vient d'être vaincue, 1,8 million de soldats français sont faits prisonniers.

Le paysan endure la faim, la promiscuité et l'inaction. Après un transfert éprouvant de trente-six heures en wagons à bestiaux, il est envoyé au Stalag IX A, camp principal de détention situé à Ziegenhain, en Hesse, réservé aux prisonniers de guerre non-officiers. Pendant deux mois, il n'a pour seule activité que de répondre à l'appel deux fois par jour, au milieu d'une foule désœuvrée qui espère être envoyée à la campagne, où l'on mange un peu mieux.

Fin août 1940, François est transféré dans un village allemand. Sur la place du bourg, une véritable « foire aux esclaves » est organisée : les prisonniers sont répartis entre les fermes locales pour travailler. Cette nouvelle étape est une humiliation supplémentaire. Pourtant, dans ce milieu rural, François retrouve une forme d'humanité. Il s'intéresse aux techniques agricoles allemandes, les compare avec celles de sa région d'origine, l'ouest de

la France. Il noue, en secret, un lien avec un paysan allemand passionné par son métier.

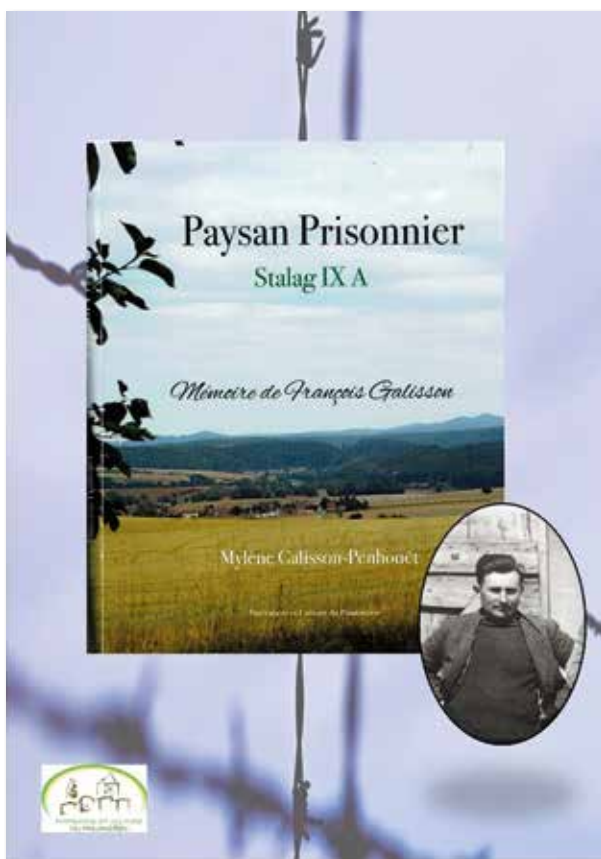
Sur la ferme, tout est contrôlé : un chef supervise les productions et vérifie ce qui est utilisé pour nourrir les

dommager les infrastructures hydrauliques de la Ruhr, cœur industriel de l'Allemagne nazie. Le raid cause la mort de 53 aviateurs alliés et provoque d'importantes inondations ; le nombre de victimes civiles reste inconnu. En trois mois, les barrages sont reconstruits par 2 000 prisonniers de guerre, réquisitionnés pour cette tâche.

Affaibli par la maladie, François passe ses rares temps libres à écrire. Sur des cahiers à l'effigie de Pétain, il couche ses pensées, sa solitude, sa douleur.

Libéré par les Américains, il ne rentre chez lui qu'en avril 1945, après cinq ans et huit mois d'absence. De retour dans son village, il se sent étranger. Il ne parle pas de ses années perdues, mais transmet ce qu'il a appris. Il s'engage dans le syndicalisme, les associations, la vulgarisation agricole. Surnommé avec mépris « le Boche », terme péjoratif désignant les Allemands, il subit une nouvelle forme d'humiliation. Il milite pourtant pour la modernisation du monde rural, et reste fidèle à la sobriété que lui a imposée sa captivité.

François a toujours défendu une agriculture au service de l'alimentation, et non du productivisme. L'épilogue de sa vie est empreint d'humanité et symbolise une réconciliation franco-allemande. Le rêve du paysan est aussi un rêve de paix. ■



 **Mylène Galisson-Penhouët**, paysanne retraitée en Maine-et-Loire

 **Contact pour commande :**
Mylène et Raymond Penhouët
Bas Meilleray
49420 Chazé-Henry /
patrimoineculture-pouanceen@gmail.com /
penhouray@free.fr /
penhouetraymond@free.fr

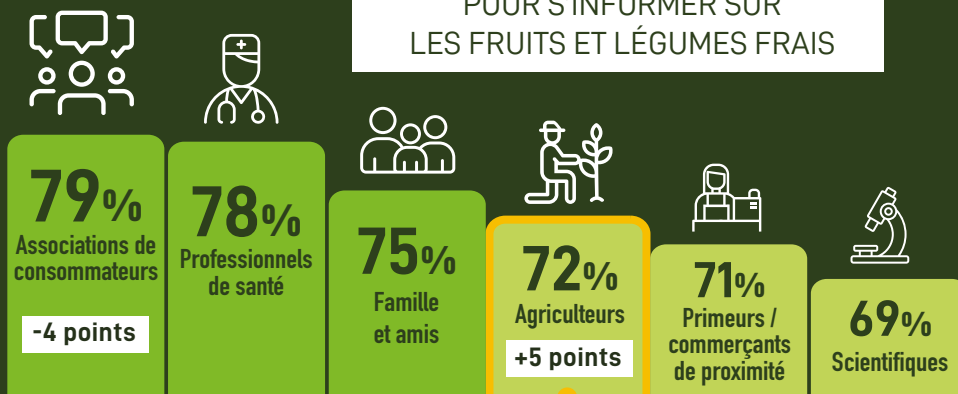
 **Mylène Galisson-Penhouët**, éd. Association patrimoine et culture du Pouancéen, 2023, 162 pages, 20 euros + 8 euros de frais d'envoi.

Le livre *Paysan prisonnier, Stalag IX A* – Mémoire de François Galisson est né d'une démarche intime et engagée de sa fille, Mylène Galisson-Penhouët. Durant la pandémie de Covid-19, confinée chez elle, elle redécouvre dans un grenier les cahiers rédigés par son père pendant sa captivité en Allemagne entre 1940 et 1945. Ces écrits, longtemps restés dans l'ombre, lui apparaissent alors comme un témoignage précieux,

non seulement sur l'expérience de prisonnier de guerre, mais aussi sur la vie agricole de l'époque. Mylène décide de les publier, estimant qu'ils résonnent avec les enjeux contemporains, notamment face aux conflits actuels comme l'invasion de l'Ukraine. Ce projet, soutenu par l'association « Patrimoine et culture du Pouancéen », vise à préserver la mémoire paysanne et à promouvoir une réflexion sur la paix et la solidarité entre les peuples.

Les Français accordent toujours une grande confiance aux fruits et légumes frais.

TOP DES ACTEURS DE CONFIANCE POUR S'INFORMER SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS



93%

DES FRANÇAIS ONT **CONFIANCE** DANS LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

CONCERNANT LA **MOBILISATION DES AGRICULTEURS** :

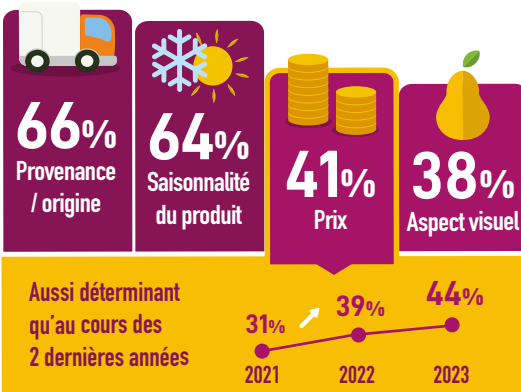
87% des Français déclarent que celle-ci est légitime.

Après 3 années d'inflation et d'arbitrages, un signal positif pour 2025 :

90% envisagent de maintenir ou reprendre leurs achats de fruits et légumes avec des labels/logos ou d'origine France/locale (auprès de ceux ayant réduit ce type d'achat depuis 2021).

Cependant, les Français restent attentifs aux prix lors de leurs achats.

TOP DES CRITÈRES D'ACHAT



Dans ce contexte, un réveil des inquiétudes des Français vis-à-vis des résidus de pesticides :

41% très inquiets

+7 points

Toutefois en deçà de 2018 (49%).

Ils sont aussi **davantage préoccupés par l'impact du climat** sur l'offre de fruits et légumes disponible :

26% très inquiets

+5 points

Retrouvez la synthèse des résultats de l'enquête 2024 sur les sites internet interfel.com ou franceagrimer.fr



Les petites annonces sont payantes, sauf celles qui concernent l'emploi, les recherches et propositions d'installation, et toute autre demande à but non lucratif. Tarif : 8,50 € les six lignes + 1,50 € par ligne supplémentaire (30 caractères par ligne). Pour les tarifs publicitaires, contacter : Média Pays - 104, rue Robespierre - 93170 Bagnolet 01 43 62 82 82 - redac@confederationpaysanne.fr

EMPLOI - STAGES FORMATION

OFFRES

Haute-Vienne - L'Adear Limousin recrute ! Tu veux contribuer à une agriculture plus paysanne, solidaire et locale ? Rejoins notre équipe engagée pour former les porteur-euses de projets agricoles sur le territoire limousin ! Poste : animateur-ice - formateur-ice en installation agricole, basé à Limoges (87), en CDD de remplacement congé maternité. Prise de poste prévue le jeudi 21 août 2025. Offre complète disponible ici : urlz.fr/uDaO

Corse - Dans un cadre magnifique au cœur des montagnes, je recherche pour la deuxième quinzaine d'octobre des personnes motivées pour m'aider à la cueillette de châtaignes, leur transformation en farine, la mise en sacs et éventuellement la vente. Pour plus d'informations : loriani.stef@gmail.com - 06 11 09 93 43

ASSOCIATION INSTALLATION TRANSMISSION

OFFRES

Vendée - La ville de Fontenay-le-Comte propose 7 ha en bio, dont 5000 m² hors zone inondable avec bâtiments et possibilité d'y installer des serres. Grange de 250 m² pour stockage et vente, autres bâtiments disponibles, puits et fosses de stockage. Projet en maraîchage bio (autres cultures ou petit élevage possibles), avec bail rural attractif. Vente directe autorisée, emplacement marché disponible. Accompagnement prévu (Ciap 85, Gab, Adear, etc.). Expérience en maraîchage exigée. Projet collectif encouragé. Contact : Lucie Durand - ciap.vendee@gmail.com

Loire-Atlantique - Dans le nord du département, un vignoble de 1,5 ha, certifié en agriculture biologique et en biodynamie, cherche un-e repreneur-euse sérieux-e et passionné-e. Projet fondé sur une étude de terroir approfondie menée avec ATV49. Cépages et porte-greffes adaptés au lieu : Pinot

gris (0,5 ha), Pinot noir (0,5 ha), Grolleau noir (0,5 ha), plantés en échelas entre 2013 et 2019. Certification AB et Demeter. Vinification naturelle, sans intrants. Matériel viticole complet inclus. Cave utilisable au départ ; prévoit un local pérenne. Réseau de distribution en place (50 % export). Contact : xavier.hardy@orange.fr - 06 07 21 58 21

Loire-Atlantique - Au cœur du bocage de Notre-Dame-des-Landes, ferme laitière bio à transmettre : 68 ha, dont 30 accessibles aux vaches. 40 vaches, 230 000 l/an. À vendre ou à louer : bâtiments d'élevage (1 120 m²) avec salle de traite, hangars (590 m²), silos (408 m²), fumière, fosse à lisier, maison F4 de 110 m². Environnement dynamique (CUMA avec salariés), potentiel de transformation et vente directe. Transmission possible à partir de 2027, cédante ouverte à différentes propositions. 02 40 20 99 75 - 07 86 90 10 72 - emma.freycon@cap44.fr

Île-de-France - La ferme bio du plateau briard est à transmettre, avant départ à la retraite, à Mandres-les-Roses - En AB, élevage volailles de chair (10 000 poulets/an + volailles festives) et poules pondeuses (650 poules), avec comme prod secondaires arboriculture (120 arbres déjà plantés) et petits fruits - Les comptes de résultat 2024 et la prévision pour 2025 à 2027 permettent

de générer 3 salaires et de couvrir le prix d'achat de la ferme sur moins de 10 ans - Tout en place : forages, poulaillers mobiles, hangar, centre d'emballage agréé des œufs, labo de transformation, chambres froides, local de vente à la ferme - Habitation BBC sur place (120 m²) - Ferme sur 5 ha en location via bail rural (propriété d'Île-de-France Nature) - Environnement boisé et calme - Clientèle à proximité - La reprise comprend le fonds agricole, habitation comprise - Période de passation possible pour reprise dans de bonnes conditions - Tout pour réussir pour personnes motivées ! - 06 32 39 49 64 - sophie.besnard@orange.fr - lafermebioplateaubriard.jimdo.free.com - Voir la ferme en vidéo : urlz.fr/uBs8

Ain - Revermont, ferme AOP Comté. Gaec à transmettre à partir de janvier 2027 pour départ en retraite des deux associés. Production de lait à Comté avec 50 vaches laitières. Bâtiments comprenant une stabulation, une salle de traite et un séchage en grange à vendre. Troupeau et matériel également à vendre. 150 hectares, dont des parcours, en location. Pour plus de renseignements : gaecdecize@orange.fr - Marc : 06 28 77 46 36 - Luc : 06 34 36 83 39

Rhône - Coteaux du Lyonnais. Ferme de 10 ha à transmettre fin 2026 (ou avant), en vue de ma retraite. Bonnes terres labourables,

réseau d'irrigation existant, bâtiment et serres disponibles. Bonne dynamique locale : cuma, coopérative, marchés, paniers, magasins fermiers. Actuellement en production fruitière (pépins, noyaux, petits fruits) et vente directe. Autres productions envisageables (légumes, pain, vigne AOP coteaux). Possibilité de salariat ou association en vue d'une reprise. Et en plus, on travaille dans la bonne humeur ! levergerduperret2@orange.fr

Rhône - Ferme bio et paysanne de 68 ha à transmettre dans les Coteaux du Lyonnais. Actuellement : 30 vaches laitières, transformation fromagère, vente directe de viande, mais nombreuses possibilités d'évolution. Environ 15 ha labourables, irrigation présente sur certaines parcelles. Étable, salle de traite, séchage en grange, bâtiments de stockage pour un total de 500 m² couverts. Possibilité de reprendre l'activité actuelle ou de développer d'autres activités : petit élevage, pain, ferme pédagogique, maraîchage, etc. Vente directe via un marché à la ferme, dynamique locale solide avec un bon réseau de producteur-ices et une clientèle fidélisée. Contact : Marie-Claire Ollagnier - mclaireollagnier@orange.fr - 06 31 49 48 02

Loire - Dans les monts du Pilat, entre Saint-Étienne et Lyon, à louer : ferme en agriculture biologique avec 2,6 ha (dont 2 ha

Bulletin d'abonnement



TARIFS :

- Annuel (11 numéros) : 46 €
- 6 numéros : 24 €
- Soutien, collectivité et étranger : 60 € (ou plus)

N° 418

■ Coordonnées de la personne à abonner

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Commune _____
Profession _____ Téléphone _____
Courriel _____

☐ Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de *Campagnes solidaires*

☐ Je règle avec le mandat de prélèvements sepa ci-dessous en y joignant un relevé bancaire (RIB) ou postal (RIP)

(Le prélèvement peut être arrêté à tout moment, sur simple demande de votre part à abocs@confederationpaysanne.fr ou au 01 43 62 82 82)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Média Pays à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Média Pays. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Fait à Signature _____

le

IBAN

Association bénéficiaire : Média pays – Numéro national d'émetteur : FR96ZZ492109

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Établissement/Agence _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Je vous prie de bien vouloir présenter en faveur de Média Pays sur le compte référencé ci-dessous les sommes correspondant à mon abonnement :

Tous les quatre mois ☐ 15 € ou ☐ 20 € Soutien, collectivité et étranger (le 15^e jour du mois)

Annuellement ☐ 45 € ou ☐ 60 € Soutien, collectivité et étranger (à la date du renouvellement)

BIC

Retourner sous enveloppe timbrée à Média Pays – 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet

Tél. : 01 43 62 82 82 – abocs@confederationpaysanne.fr

Abonnement en ligne sur le site de la Confédération paysanne : confederationpaysanne.fr



irrigables), pouvant s'étendre rapidement à 6,5 ha, équipée d'un forage, d'une source, d'une réserve d'eau, d'une serre, d'un poulailler de 250 poules, de bâtiments d'exploitation en bon état (séchoir, hangars pour matériel, transformation, stockage); productions possibles: maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, petit élevage, petits fruits rouges, miel... avec une habitation rénovée de 100 m². Contact: Georges Jay - 06 78 97 97 82 - georges.jay42@gmail.com

Loire - massif du Pilat, espace test recherche personnes désirant expérimenter l'agriculture, 25 ha de SAU en conversion bio, troupeau de 70 brebis allaitantes présentes sur la ferme. Autres productions possibles, possibilité plusieurs projets. Troupeaux, terrain, bergerie, matériel mis à disposition. Ferme dispo à partir de fin d'été, début automne. Partenariat Adéar de la Loire. Franck Sardat: 06 41 45 37 72 et 04 74 48 36 15

Ardèche - À transmettre (vente ou location) proche d'Aubenas: ferme en productions fruitières de 4 ha certifiée en agriculture biologique. Cerises, abricots, pêches, prunes, raisin de table et châtaignes. Commercialisation en ventes locales et expéditions. Pas d'habitation dans la reprise. Période de transmission prévue. Premier contact par téléphone: Pierre-Yves - 06 33 28 34 37

Puy-de-Dôme - Monts du Forez. Ferme de moyenne montagne en bio depuis 30 ans, nous recherchons des porteur-euses de projet. Production principale: Fruits rouges (1 ha en location) + prés (6 000 m² sans fermage). Parrainage pour une transmission installation progressive. Contact: Ghislaine et Gérard, Tél.: 04 73 82 06 20 (appeler aux heures des repas)

Cantal - Saint-Étienne-de-Chomeil (15400). Liquidation judiciaire - cession de l'actif aux enchères: vente d'une distillerie artisanale (alcool) avec potentiel agricole. Activité de distillerie pouvant être délocalisée (matériel, stock, marque): valeur comptable 170 000 € - prix estimé par huissier pour l'enchère: 32 000 € minimum hors frais. Faire offre au mandataire. Contact et infos sur: <https://distillerie-baptiste.com> immobilier (non vendu aux enchères): lieu qui héberge la distillerie - maison rénovée à très basse consommation d'énergie (5 chambres) + grange mitoyenne rénovée, idéale pour activité artisanale ou agricole de transformation, sur 8 800 m² (plus de terrain possible selon projet). Prix négociable. Contact et infos au 06 66 23 05 53 et sur uriz.fr/duDaJ

Cantal - Arches. Jean, producteur de plants de fraisiers bio, propose 4 000 m² de terrain pour la mise en place d'un espace test agricole en petites productions végétales. Système d'irrigation en place, serre

de 180 m², bâtiment de stockage du matériel de 40 m². Production en agriculture biologique obligatoire. Possibilité de loger sur place. Hébergement de l'activité par la couveuse d'activités régionale, qui porte le numéro de Siret pour la production et la commercialisation. Contact et informations: Lucie Rey, animatrice Transmission à la Cant'Adear - 06 28 03 59 53 - lucie.rey@cantadear.fr

Haute-Loire - Le Gaec du Goupil, situé à Paulhac, cherche un-e nouvel-le associé-e suite au départ de l'un des associé-es historiques, pour reprendre l'activité de maraîchage. Luc propose une ou deux places en test d'association, ou un test en autonomie sur la partie maraîchage. Il est aussi possible de développer une autre activité: 10 ha de prairies sont disponibles. Le test permet d'expérimenter un projet agricole en autonomie, dans un cadre sécurisé (accompagnement technique, humain, économique), avant de s'engager. La personne en test sera accompagnée par Ilots Paysans et pourra être hébergée juridiquement par la couveuse Starter. Plus d'infos: Laura Marier - 06 52 27 55 55 - ilots-paysans@gmail.com

Lozère - Recherche repreneur-euse-associé-e pour installation en 2025 ou 2026. Production: 60 chèvres en lactation longue, fromages en AOP Pélardon, conduite pastorale. Outil de travail: GFA, propriétaire de 50 ha et des bâtiments, mis en fermage au Gaec. Commercialisation: vente directe locale et en boutiques sur un périmètre régional. Reprise: stage Cefi possible. Parts sociales d'entrée dans le Gaec: 7 500 € + capital social du GFA à répartir entre les sociétaires: 300 000 €. Contact: philippechetail@laposte.net / 06 99 56 19 39.

Lozère - Gaec des Cévennes recherche de repreneur-euses-associé-es dès que possible. Association dans un premier temps, puis transmission. Productions: ovin-bovin viande, 230 brebis BMC, 30 vaches Aubrac, autonomie fourragère. Outil de travail: 280 ha + estives, bâtiments élevage-stockage, matériel de fenaison. Contractualisation en fermage pour les terres. Reprise: priorité sur l'atelier ovin. Test en salariat et stage Cefi possible. Coût: achat des parts sociales (estimation en cours). Contact: gaec.grasset@gmail.com / 06 07 71 13 51.

Lozère - Gaec du Causse Méjean recherche de repreneur-euse-associé-e. Association à trois avant remplacement de l'associé partant à la retraite. Productions: ovin lait Roquefort, 400 brebis Lacaune, autonomie fourragère. Outil de travail: 350 ha et bâtiments élevage-stockage (fermages), matériel au Gaec. Reprise: test en salariat et stage Cefi possible. Coût: achat des parts sociales (environ

100 000 €). Contact: francois.mantes@gmail.com - harangba-ret@aol.com - 06 08 46 58 15.

Aveyron - Recherche associé-e: pourquoi pas vous? Ferme paysanne d'un immense troupeau de 35 vaches Aubrac (et quelques croisées, nous ne sommes pas des puristes!) en vente directe. Les 75 ha te plairont si tu détestes les grandes parcelles plates où il n'y a pas un arbre. L'activité actuelle permet de rémunérer une personne et demie. À toi d'être force de proposition, d'exprimer tes rêves et tes envies pour que nous puissions vivre à deux sur ce lieu. Une petite liste non exhaustive de ce que permettrait le lieu à mes yeux: augmentation du troupeau de vaches, autres élevages, héli-culture, céréales, arboriculture?... Un veto sera mis sur l'élevage de chèvres. Profil / valeurs recherchées: pas de profil particulier. Juste de la bonne humeur, de l'envie et de la passion pour le monde paysan, dans le respect de l'environnement (tant de la nature que des humains). Logement: un petit nid sera mis à ta disposition lors de ton arrivée. Contact: Tom Lasina - 06 30 36 12 24

Aveyron - Maraîcher-e sans terre, tu viens de trouver où t'installer (et avec qui). Installé depuis 2022 sur 0,52 ha en maraîchage diversifié bio et vente directe, je prépare un transfert de la ferme vers un nouveau site pour accueillir un-e ou plusieurs associé-es. Le lieu: 3 ha irrigables à labelliser AB (été 2025), avec bâtiment d'élevage récent de 600 m². Le cédant arrête en 2027 et

fera un bail rural. Objectif: travailler à plusieurs en maraîchage, avec possible diversification (poules, fruits, champignons, transformation...). Je cherche des personnes avec une première expérience et un diplôme agricole (ou en cours). Un Cefi ou équivalent permettra de tester notre collaboration avant l'installation. Lieu: Bertholène (12310). Contact: Étienne Héralut - 07 85 53 33 66 - etienneheralut@laposte.net

Tarn-et-Garonne - Vente d'une ferme de 9,5 ha, secteur Labarthe, dans les coteaux du Quercy, en bio et sous mention Nature & Progrès. Maison d'habitation sur place. Arboriculture diversifiée sur environ 4 ha, 1 ha de vigne (raisin de table), 1 ha de grande culture et le reste en maraîchage. Infrastructures: hangar, chambre froide, deux serres, cours d'eau, puits et plusieurs points d'eau. Possibilité d'acheter le matériel en supplément. Contact: adear82.ab@jeminstallepaysan.org / 06 12 72 48 88 - réf. T.2022.12

Landes - Petite ferme bio à vendre près de la côte Atlantique landaise. Surface de 4 ha avec hangar et irrigation. Terre de sable noir, drainée par sous-solage, clôturée grand gibier, plantée de lignes d'arbres et de haies. Vendue avec les droits Pac (DPB) et quotas d'eau. Certification bio en cours. Possibilité de scinder en plusieurs lots selon les projets. Contact: M. Salvador Philippe - Mounic la Terre, 40170 Mézos - lbiob@netc.it - SMS: 06 45 09 29 51

Côte-d'Or - Auxois Petite ferme confédérée, je propose en fer-

mage à personnes partageant les mêmes valeurs d'agriculture paysanne 20 ha de près en 4 parcelles et 37 ha en un seul tenant pour installation ovine et/ou caprine ou toute autre production sauf PV, aujourd'hui en Maec, bio bienvenu. Petite bergerie et petit hangar. À 42 km de Dijon. Marie Poupon 06 46 137 472 maisonpoupon@gmail.com

DEMANDES

Sud-ouest - JF de 37 ans, ingénierie agronome en reconversion avec projet d'installation en élevage bovin laitier, cherche ferme, foncier, associé-e, stage ou contrat. Secteurs recherchés: Dordogne, Gironde, Haute-Garonne, Tarn, Lot. Idéalement en PAT / Projet Territorial de Développement. Contact: Amélie - 06 21 00 26 05

DIVERS

Seine-Saint-Denis - À Bagnolet, chambre meublée de 17 m² à louer dès que possible, dans un pavillon avec accès à la salle de bains, cuisine, salon, terrasse et jardin. Bail de location meublée à 500 € charges comprises (dont 30 € de charges). Adresse: passage de la Fraternité, 93170 Bagnolet. Garantie demandée: un mois de loyer + garantie parentale. Pour plus d'informations, contact: Jean-Marie Coutard - jm.coutard@wanadoo.fr - 06 10 77 29 39

Jura - Chambres d'hôtes Accueil Paysan Jura. Pour les gens Conf, 58 euros la nuitée pour deux personnes, petit-déjeuner inclus. 06 49 59 45 22



 Plongez au cœur du monde agricole avec cette fresque théâtrale poignante et engagée. Mêlant témoignages d'agriculteur-ices et jeu sensible, « Nourrir l'Humanité c'est un métier » retrace une décennie d'évolution du métier de paysan-ne, entre crises, luttes et espoirs. Cette pièce à succès (déjà 700 représentations) se jouera du 05 au 24 juillet au Festival d'Avignon. Associations, groupements de citoyens, vous êtes intéressé-es pour programmer cette pièce chez vous? Contactez Adoc compagnie: adoc.compagnie@gmail.com

Contre la loi Duplomb : un mois de mobilisation paysanne

Des dizaines d'actions ont été menées dans toute la France pour dénoncer un texte destructeur de l'agriculture paysanne : Amiens, Beaune, Blois, Besançon, Digne-Bains, Dijon, Lille, Quimper, Rouen, Saint-Sauvant, Vannes, Clermont-Ferrand ou Clermont-l'Hérault...

Portée par le sénateur Patrick Duplomb, cette loi constitue une tentative brutale d'occulter les enjeux de revenu paysan en affaiblissant les droits environnementaux. Sur le terrain, les actions se sont multipliées : rassemblements devant les chambres d'agriculture, panneaux « Les pesticides nous tuent » le long des routes, tractages sur les marchés, prises de parole devant les pré-

 **Roxanne**
Mitralias

 **À lire aussi**
p. 6

fectures, occupations symboliques, enrubbage de ferme ou opération autoroute gratuite.

La Confédération paysanne du Gard s'est insurgée contre « une loi qui ne nourrit pas, mais qui détruit », tandis que celle de la Mayenne dénonçait « l'absence de débat démocratique ». « Non, le monde agricole ne soutient pas ce texte. Cette loi ne répond ni aux attentes des paysan·nes, ni aux enjeux écologiques », estimait Yann Pajot, porte-parole de la Conf de Vendée.

À Rodez, par exemple, des salades bio ont été distribuées aux députés ayant voté contre la motion de rejet, accompagnées du slogan : « La bio a Duplomb dans l'aile ». À Clermont-Ferrand, une soixantaine de militant·es se sont réunis dès le

28 mai pour dénoncer un « projet mortifère », en scandant : « Loi Duplomb : régression ! » Le 12 juin à Rouen, 150 personnes ont assisté à un mariage parodique entre Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, et Annie Genevard, ministre de l'Agriculture. À Rennes, le 19 juin, où treize organisations faisaient front commun, plus de mille personnes se sont déplacées. En Haute-Vienne, une centaine de paysan·nes ont investi une zone en friche en y inscrivant : « Duplomb non » ! Le 29 juin mille personnes défilaient devant la permanence du sénateur Duplomb au Puy-en-Velay. Enfin, le 30 juin, 500 personnes se mobilisaient devant le Sénat, alors que la loi entrait en commission mixte paritaire. ■

